Nations Unies A/49/PV.16



Documents officiels

16e séance plénière Mardi 4 octobre 1994, à 10 heures New York

Président: M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Allocution de M. Ali Hassan Mwinyi, Président de la République-Unie de Tanzanie

Le Président : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République-Unie de Tanzanie.

M. Ali Hassan Mwinyi, Président de la République-Unie de Tanzanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République-Unie de Tanzanie, S. E. M. Ali Hassan Mwinyi, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mwinyi (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais me faire l'écho des chefs d'État qui ont pris la parole avant moi et qui vous ont félicité très sincèrement de votre élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale pendant sa quarante-neuvième session. En tant que fils éminent de l'Afrique, vous apportez à cette haute fonction la sagesse, l'expérience et de précieuses qualités de diplomate qui vous préparent magnifiquement à diriger cette assemblée dans laquelle notre peuple a placé ses espoirs et sa confiance. Permettezmoi, Monsieur le Président, de vous assurer de la coopéra-

tion et de l'appui sans réserve de la Tanzanie tandis que vous vous acquittez de vos nobles et immenses responsabilités envers l'humanité.

Je voudrais dire aussi combien ma délégation est reconnaissante à votre prédécesseur, S. E. M. Samuel Insanally, de la République du Guyana, pour le dévouement et la manière éclairée et compétente avec lesquels il a dirigé les travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale et les a menés à bonne fin.

De même, je tiens à saluer les efforts inlassables déployés par un autre fils de l'Afrique, notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui, avec le Secrétariat, continue à très bien servir l'Organisation. Le Secrétariat a besoin — et il le mérite — de l'appui de tous les États Membres pour faire face aux problèmes rencontrés dans ses tâches quotidiennes, souvent accomplies dans des conditions très difficiles.

C'est la deuxième fois que je prends la parole à une session de l'Assemblée générale depuis mon élection, en 1985, à la présidence de la République-Unie de Tanzanie. J'ai eu l'honneur de prendre la parole à la quarante-deuxième session de l'Assemblée le 8 octobre 1987. J'avais saisi cette occasion, en tant que nouveau Président de mon pays, pour réaffirmer notre foi en l'Organisation des Nations Unies et notre attachement aux principes de la Charte des Nations Unies.

94-86526 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif. Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

Aujourd'hui, c'est la dernière fois que je prends la parole devant l'Assemblée en tant que Président de mon pays. Comme les Membres le savent, la Tanzanie s'est lancée dans de vastes réformes politiques et économiques, qui se déroulent très bien, dans la paix et l'harmonie.

En tant qu'élément de cette réforme politique, le mandat constitutionnel d'un président se limite à un maximum de deux mandats de cinq ans. Mon second et dernier mandat, par conséquent, prendra fin vers la fin de l'année prochaine, au moment où se tiendront nos premières élections générales dans le cadre d'un système démocratique multipartite. Je souhaite particulièrement léguer au peuple tanzanien un système démocratique qui fonctionne bien et qui lui permette de choisir ses propres dirigeants dans une atmosphère libre et juste.

Tandis que je me prépare à passer le flambeau de la direction de mon pays à quelqu'un d'autre, je ne peux que réaffirmer la foi et la confiance que mon pays a toujours eues dans le système des Nations Unies. Malgré toutes ses imperfections, l'Organisation des Nations Unies reste le seul espoir pour des pays pauvres et faibles comme le mien, car c'est seulement par l'intermédiaire de l'ONU que nous pouvons soulever sans crainte les questions de développement humain, de paix mondiale, de justice et d'égalité qui nous préoccupent. Les imperfections du système des Nations Unies n'ont rien à voir avec les principes de la Charte des Nations Unies; elles sont plutôt dues à l'action ou à l'inaction des États Membres.

À cet égard, nous sommes heureux d'adresser nos félicitations sincères à tous les nouveaux Membres, et nous leur souhaitons cordialement la bienvenue. Leur admission nous rapproche encore davantage du but qui nous est cher, à savoir la participation universelle aux travaux des Nations Unies. Nous nous engageons à continuer de travailler étroitement avec toutes les nations pour faire de notre monde un meilleur endroit pour toute l'humanité.

Au cours de mon mandat en tant que Président de la Tanzanie, des changements fondamentaux sont intervenus dans le monde. Certains de ces changements nous ont donné des raisons d'espoir; d'autres non. Notre espoir que l'ère de l'après-guerre froide imprimerait un nouvel élan à l'Organisation en faveur de la paix et du développement dans tous les coins du monde n'a pas encore été réalisé. Le «dividende de la paix» ne parvient pas là où on en a le plus besoin, c'est-à-dire dans les secteurs les plus pauvres de l'humanité. Il est regrettable que les tensions mondiales aient été remplacées par des conflits régionaux et nationaux avec des conséquences dévastatrices pour des hommes, des

femmes et des enfants innocents. Que ce soit sous l'angle du développement ou de la sécurité, les pays en développement, qui forment la vaste majorité, ont connu peu de répit depuis la fin de la guerre froide.

Le système de sécurité collective envisagé au titre de la Charte des Nations Unies n'a pas toujours fonctionné à la satisfaction de nombreux Membres du fait que certains États Membres, dans le passé, ont été réticents à mettre en oeuvre la lettre et l'esprit de la Charte. Au lieu de cela, des échappatoires et des prétextes ont souvent été utilisés pour justifier une action contraire à l'esprit de la Charte. Aujourd'hui, alors que nous approchons du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devons tous nous consacrer de nouveau aux buts et idéaux consacrés dans la Charte. Cela comprend la nécessité de rendre l'ONU et tous ses organes plus représentatifs de tous ses Membres et plus démocratiques. Car il est assez hypocrite et c'est se moquer de l'idéal de la démocratie que certains membres prêchent la démocratie au reste du monde tout en n'acceptant pas la pleine démocratisation du système des Nations Unies.

Cette question est particulièrement urgente en cette période de l'après-guerre froide. Les nouveaux rapports de force qui émergent dans le monde peuvent devenir un atout ou un obstacle, selon que tous les Membres auront ou n'auront pas la volonté politique de renforcer le caractère représentatif et les traditions démocratiques de cette organisation mondiale. Si une telle volonté politique existe, je suis certain que nous pouvons agir rapidement pour répondre au voeu exprimé par de nombreux États Membres, à savoir réexaminer le rôle, les pouvoirs et la composition du Conseil de sécurité. Je suis également certain que, si nous avons tous la volonté politique de réformer le système des Nations Unies pour l'améliorer, nous pouvons convenir rapidement du renforcement des pouvoirs de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Ce sont ces deux organes qui sont des agents importants permettant de concentrer l'activité de notre organisation sur les questions réelles et urgentes auxquelles est confrontée la majorité écrasante de l'humanité.

Dans son rapport d'ensemble présenté à la quarantehuitième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a appelé notre attention sur le rôle de maintien de la paix de l'ONU dans un contexte international changeant. Alors que les responsabilités de l'ONU en matière de maintien et de rétablissement de la paix ont augmenté, les moyens d'assumer ces responsabilités n'ont pas augmenté au même rythme que les nouvelles exigences. Avec plus de 80 000 membres civils et militaires qui participent aux 17 opérations de maintien de la paix dans le monde, l'Organisation exige un nouvel engagement pour défrayer leur coût.

Nous devons tous nous efforcer de nous acquitter de nos obligations financières telles qu'elles sont mises en recouvrement pour défrayer les dépenses de l'ONU en matière de maintien de la paix. Nous ne devons pas arriver au stade où la formation et le déploiement du personnel ne seront entrepris que par les États Membres qui peuvent se permettre ces dépenses. Une telle éventualité non seulement transformerait le maintien de la paix en monopole de quelques pays riches, mais porterait un coup fatal au principe qui nous est cher de la participation universelle. À cet égard, nous appuyons entièrement la proposition présentée, la semaine dernière, par le Canada à l'Assemblée visant la création d'une force permanente des Nations Unies chargée du maintien de la paix. Nous songeons depuis longtemps à cette idée, et le moment est maintenant venu d'agir.

Ma délégation saisit cette occasion pour rendre hommage à tout le personnel des Nations Unies sur le terrain qui s'applique à faire son devoir et fait preuve de persévérance dans des situations de plus en plus dangereuses. Nombre de ces personnes, y compris des Tanzaniens, ont trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions. Nous les pleurons. De nombreuses autres personnes ont été blessées, et elles méritent notre sincère sympathie. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies doit continuer de constituer une priorité, et nous appuyons toutes les initiatives pouvant être prises pour élaborer un traité international visant leur protection.

En tant que pays voisin du Rwanda et du Burundi, la Tanzanie s'est trouvée profondément associée aux efforts de paix et de réconciliation dans ces deux pays particulièrement troublés. L'an dernier au Caire, nous, chefs d'État africains, avons décidé qu'il était temps que les Africains prennent en main la prévention, la gestion et le règlement des conflits faisant rage sur leur continent, car nos pays sont peut-être pauvres, mais notre pauvreté ne s'étend pas au domaine de l'humanité, de la dignité et de la sagesse.

Tant au Rwanda qu'au Burundi, il y a eu un moment où nous avons nourri les plus vifs espoirs — lorsque nous avons cru qu'une solution permanente avait enfin été trouvée à leurs problèmes endémiques. Dans le cas du Burundi, le moment le plus encourageant est survenu lors des élections de juillet 1993, que des observateurs internationaux ont jugées libres et honnêtes. Le passage des pouvoirs du Président Buyoya au défunt Président Ndadaye a été tout aussi impressionnant. Ce dernier, que le peuple du Burundi

avait choisi pour le diriger, représentait non seulement l'espoir de paix, d'unité et de réconciliation au Burundi, mais aussi l'aube d'une nouvelle ère de paix, de stabilité et de coopération dans notre sous-région.

Mais certaines personnes dans la haute hiérarchie militaire ont décidé de faire passer leurs intérêts privés et locaux avant les souhaits de la population du Burundi. Ce que le peuple burundais a obtenu par les urnes lui a été enlevé par les armes. La tentative de coup d'État survenue en octobre 1993 a entraîné non seulement la mort du Président Ndadaye, mais aussi celle de nombreux Burundais innocents. Personne ne connaît précisément le nombre des victimes; les estimations vont de 100 000 à 200 000 morts. Mais les chiffres en eux-mêmes ne sont pas importants, car, pour commencer, il n'y aurait dû avoir aucune victoire. Mais surtout, ces statistiques impersonnelles cachent des êtres humains : maris et épouses, fils et filles, qui ont tous péri et laissé derrière eux veufs, veuves et orphelins.

Outre ces morts, plus de 700 000 autres personnes se sont enfuies de leur pays pour sauver leur vie, dont quelque 500 000 se sont réfugiées en Tanzanie. Plus de 200 000 autres ont été déplacées à l'intérieur du pays. En raison des événements d'octobre 1993, nos espoirs de paix et de réconciliation au Burundi se sont complètement évanouis. Depuis lors, nous attendons avec hâte de nouveaux événements qui pourraient faire revivre nos espoirs.

Nous sommes encouragés par les efforts que font des éléments modérés au Burundi pour mettre sur pied un gouvernement d'unité transitoire qui se fonde sur le concept de partage de pouvoir. Il revient à ceux d'entre nous qui sont voisins du Burundi et à l'ensemble de la communauté internationale d'appuyer et d'encourager le gouvernement du Président Sylvestre Ntibantunganya au cours de cette période de transition.

Dans le cas du Rwanda, la signature de l'Accord de paix d'Arusha le 4 août 1993 a suscité l'espoir. L'Accord offrait un cadre global pour le règlement permanent des problèmes politiques et sécuritaires au Rwanda. Mais cet accord, issu de négociations très difficiles, est devenu un moyen de pression pour ceux qui cherchent d'abord à protéger leurs propres intérêts plutôt qu'à défendre ceux des simples citoyens rwandais. Pendant huit mois, le calendrier convenu pour la mise en oeuvre de l'Accord d'Arusha n'a pas été respecté. La seule institution transitoire prévue dans l'Accord était la présidence. La mort du Président Habyarimana nous a donc privés de la seule autorité transitoire légale au Rwanda à ce moment. C'est alors qu'a débuté le pire carnage dans l'histoire africaine, qui, même à l'heure

actuelle, continue de faire des victimes innocentes, sans parler de l'exode de plus de 1,5 million de réfugiés qu'il a entraînés vers les pays voisins. La plupart de ceux qui ont participé aux négociations d'Arusha au nom du Gouvernement rwandais d'alors ont été massacrés.

À la suite de sa victoire militaire, le Front patriotique rwandais (FPR) a établi, en juillet 1994, un gouvernement d'unité nationale à base relativement élargie. La Tanzanie a fait partie des premiers pays à reconnaître ce nouveau gouvernement. Nous reconnaissons et apprécions les efforts et les bonnes intentions de ce nouveau gouvernement en ce qui concerne le rétablissement de la paix, la reconstruction des institutions de l'État et l'instauration d'une véritable réconciliation nationale. Plus particulièrement, nous encourageons et appuyons toutes les démarches entreprises par le Gouvernement rwandais pour créer des conditions au Rwanda de nature à raviver chez les réfugiés rwandais la confiance qui les incitera à regagner leurs foyers au plus vite. Le Rwanda doit revenir à une situation normale sans autre délai. Un pays que ses propres citoyens fuient pour sauver leur vie ne peut être normal. À l'heure actuelle, certains réfugiés rwandais continuent d'arriver en Tanzanie. Cela signifie que la population rwandaise, et surtout les Hutus, éprouve toujours un sentiment d'insécurité, que ce soit pour des motifs valables ou par suite de la guerre de propagande que mènent le régime déchu et ses agents.

À ce sujet, le Gouvernement rwandais a besoin de l'encouragement et de l'aide concrète de la communauté internationale afin de rétablir les services essentiels et de restaurer la primauté de la justice et du droit. La discipline traditionnelle qui règne dans les rangs du FPR doit être maintenue, et les actes individuels de vengeance doivent être endigués. Les réfugiés hutus innocents doivent avoir la certitude qu'il n'y aura pas de représailles exercées contre eux à la suite des atrocités antérieures associées à leur ethnie. Par ailleurs, tous ceux qui sont coupables de génocide au Rwanda doivent faire face à la justice. À cet égard, nous exhortons l'ONU, en collaboration avec le Gouvernement rwandais, à faire rapidement entrer en fonctions le tribunal international qui devra enquêter sur tous ceux qui sont soupçonnés d'avoir commis de telles atrocités et les juger. Nous espérons que cela réduira les risques d'actes individuels de vengeance.

Endiguer d'urgence l'afflux des réfugiés et encourager leur rapatriement ultérieur sont deux aspects d'une importance primordiale. Les camps de réfugiés ne doivent pas être perçus comme une solution permanente, car cela susciterait un climat propice à la mobilisation politique et même militaire des réfugiés.

Entre-temps, nous qui sommes le pays hôte de ces réfugiés avons le devoir de les désarmer et de prendre toute mesure nécessaire pour empêcher leur mobilisation, que ce soit pour des raisons militaires ou politiques.

Les pays voisins et la communauté internationale devraient également convaincre le régime déposé et son armée d'abandonner toute idée de revenir au pouvoir par des moyens militaires. Nous ne saurions tolérer qu'un autre chapitre de cette tragédie soit écrit dans l'histoire du Rwanda. Car, comme un philosophe politique anglais, Edmund Burke, l'a dit il y a deux siècles :

«Le recours à la force seule n'est que temporaire. Elle peut soumettre pendant un certain temps; mais elle ne fait pas disparaître la nécessité de soumettre à nouveau; et une nation qui doit être perpétuellement conquise ne peut être gouvernée.»

À cet égard, je tiens à souligner la nécessité pour le Gouvernement rwandais d'aller de l'avant sur la base du cadre de l'Accord de paix d'Arusha, qui, à mon avis, reste le meilleur espoir pour une solution permanente du problème que connaît ce pays. En tant que Facilitateur du processus de paix au Rwanda, je voudrais saluer le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Salim Ahmed Salim, et le Secrétariat de l'OUA, pour la persévérance avec laquelle ils ont cherché à promouvoir un règlement de ce problème, en dépit des nombreuses déceptions qui ont jalonné la route. Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier les Nations Unies, ainsi que la Belgique, le Burundi, la France, l'Allemagne, le Sénégal, l'Ouganda, les États-Unis d'Amérique et le Zaïre, qui ont rempli les fonctions d'observateurs dans les négociations de paix d'Arusha.

Je tiens aussi à remercier les institutions des Nations Unies et tous les gouvernements et organisations non gouvernementales qui se sont associés à mon gouvernement pour fournir des secours aux réfugiés rwandais dans mon pays. Mais le travail humanitaire est loin d'être terminé; de nouveaux réfugiés continuent d'arriver. Les communautés locales qui ont hébergé les réfugiés doivent être compensées pour les vivres et les autres services et fournitures qu'elles ont partagés avec eux. Le dommage causé à l'environnement par le flot soudain et massif de réfugiés doit également être réparé dès que possible.

Les habitants du district de Ngara, en Tanzanie, ont eux-mêmes été obligés de vivre comme des réfugiés dans leur propre pays. Les réfugiés ont dépassé en nombre la population locale dans une proportion de deux contre un. Les centres de services sociaux sont encombrés et les prix ont subi des hausses énormes, allant parfois jusqu'à 300 % en peu de temps pour les produits de première nécessité. Et à cela il faut ajouter des problèmes de sécurité et de criminalité accrus.

S'agissant du dommage causé à l'environnement, le flot de réfugiés à Ngara et à Karagwe, en Tanzanie, entre les seuls mois d'avril et de juin 1994, a causé la perte de 18 000 tonnes d'arbres, dont la valeur est estimée à 12 millions de dollars des États-Unis. Les 400 000 réfugiés qui vivent à Ngara ont utilisé depuis avril 200 tonnes de bois de chauffage quotidiennement, ce qui entraîne des conséquences à long terme pour l'environnement. La communauté internationale doit continuer de s'occuper de cette question et accroître son appui à ceux d'entre nous qui accueillent ce flot immense de réfugiés.

Pour nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, il y va de notre honneur de reconnaître que le rôle de notre organisation au Rwanda a été loin d'être honorable, et qu'il a été tout à fait contraire aux principes de notre Charte. Alors que les organismes de secours et les organisations non gouvernementales peuvent faire des merveilles sur le terrain, les gouvernements se tordent les mains de désespoir et attendent que l'un d'eux prenne la direction des opérations. La crise au Rwanda a empiré à cause de l'indécision politique qui régnait au sein de la communauté internationale. Ma délégation s'associe au Secrétaire général de l'OUA lorsqu'il dit que parce que nous n'avons pas agi promptement, nous sommes également responsables des pertes en vies innocentes et des souffrances de tout un peuple.

Les troupes africaines promises au Sommet de l'OUA, au Caire en juin dernier, devraient recevoir rapidement l'appui logistique nécessaire pour permettre le redéploiement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) avec un effectif complet afin qu'elle puisse commencer sans plus tarder. La MINUAR élargie devrait alors créer des zones de sécurité le long des frontières zaïroise et tanzanienne, qui devraient être parfaitement approvisionnées en fournitures de secours de façon à encourager les réfugiés à se rendre dans ces zones de sécurité, effectuant ainsi un premier pas vers le retour dans leurs propres foyers.

Depuis que mon pays est devenu Membre de cette organisation, la question de la décolonisation et de la lutte contre le système de l'apartheid en Afrique du Sud est peut-être le problème qui nous a le plus préoccupés à l'Assemblée. Nous sommes donc extrêmement satisfaits de voir que

la décolonisation est maintenant presque achevée et que l'apartheid a finalement abouti là où il devait finir : dans la poubelle de l'histoire. Le retour de l'Afrique du Sud au sein des Nations Unies est une victoire pour toute la population de ce pays, quelle que soit sa couleur, une victoire pour l'ONU, et certainement une victoire pour la communauté internationale dans son ensemble.

La réintégration politique et économique de l'Afrique du Sud dans le reste de l'Afrique est un des plus grands triomphes de l'Afrique depuis de nombreuses années. Nous, dans la sous-région de l'Afrique australe, nous sommes heureux que notre peuple puisse enfin dormir en paix sans crainte d'une attaque surprise ou d'une campagne de déstabilisation lancée depuis l'Afrique du Sud. Nous sommes heureux que la paix et la sécurité naissantes dans notre région nous permettent maintenant d'affecter nos rares ressources au développement de notre peuple. Sur le plan économique, nous avons rapidement commencé à inverser les années de désengagement de l'Afrique du Sud et à oeuvrer ensemble à l'intégration de nos économies par le biais de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dans laquelle la nouvelle Afrique du Sud jouera un rôle très important.

Cela, malheureusement, ne veut pas dire que tous nos problèmes en Afrique australe ont été réglés. Les événements qui se produisent en Angola continuent de nous préoccuper vivement. Par son intransigeance constante, l'UNITA continue d'entraver les pourparlers de paix angolais engagés à Lusaka grâce à la médiation des Nations Unies. Je pense que le moment est venu pour la communauté internationale d'exercer une pression finale sur l'UNITA pour l'empêcher de faire obstacle à ces efforts de paix. Nous ne devons pas oublier que le parti MPLA a gagné les élections organisées par l'ONU en septembre 1992. Pourtant, en dépit de sa victoire, le MPLA a été généreux et a invité l'UNITA à faire partie d'un gouvernement d'unité nationale.

Nous ne voyons pas pourquoi certains gouvernements étrangers continuent de cajoler l'UNITA, qui ne cesse de trouver de nouveaux prétextes pour différer le processus de réconciliation nationale dans ce pays. Notre organisation devrait dire à M. Savimbi qu'il ne peut pas toujours faire ce qu'il veut. C'est pourquoi nous invitons tous ceux qui ont de l'influence sur M. Savimbi à lui demander soit de coopérer, soit de faire face aux conséquences de toutes les sanctions prévues dans la résolution 932 (1994).

Au Mozambique, grâce aux efforts résolus du Secrétaire général et à l'Opération des Nations Unies au Mozam-

bique (ONUMOZ), la plupart des difficultés ont été surmontées depuis. Nous attendons avec impatience les élections nationales qui auront lieu plus tard au cours de ce mois, dans l'espoir non seulement qu'elles seront libres et régulières, mais aussi que toutes les parties en respecteront les résultats. Nous espérons que les leçons de l'expérience angolaise auront été tirées à présent et que le peuple du Mozambique se verra épargner la menace que M. Savimbi continue de représenter en Angola. Nous félicitons en particulier le gouvernement du Président Chissano de la bonne volonté et de la générosité extraordinaires dont il a fait preuve tout au long du processus de négociation.

Malgré la croissance économique générale dans le monde et malgré la création de nombreuses institutions qui traitent du développement économique et social, la pauvreté a continué de s'étendre dans la plus grande partie du monde en développement, notamment en Afrique.

Un environnement international favorable est capital pour permettre de parvenir à une croissance économique durable dans les pays en développement, particulièrement dans les pays les moins développés. L'Organisation des Nations Unies doit être en mesure de jouer un rôle beaucoup plus grand dans ce domaine parce que, à la différence des institutions de Bretton Woods, elle est universelle : ses programmes fonctionnent partout, et elle n'ignore aucun pays. Mais je dois ajouter que notre organisation doit être renforcée, conformément à sa Charte, pour pouvoir jouer un rôle complémentaire vis-à-vis des autres organisations internationales qui traitent du développement.

La plupart des pays les moins développés, y compris la Tanzanie, comptent toujours parmi les pays les plus endettés. Il est vrai que l'ampleur de notre dette est marginale par rapport aux normes internationales. En effet, la dette des pays moins développés n'a pas d'effet important sur le système international. Mais par rapport à l'ampleur de leurs économies, le fardeau de la dette est beaucoup trop lourd et représente le principal obstacle à une croissance durable. Compte tenu de la situation déjà sombre des courants financiers provoquée par un déclin de l'aide publique au développement, le fardeau paralysant de la dette internationale a sérieusement entravé les perspectives de développement de la plupart de nos pays.

À titre d'exemple, si nous, en Tanzanie, répartissions notre dette nationale de 6,3 milliards de dollars entre tous nos citoyens, chaque homme, chaque femme et chaque enfant pauvre aurait une dette envers nos riches créanciers équivalant à leur revenu total de plus de deux ans. Dit d'une autre manière, même si le Gouvernement tanzanien

consacrait toutes ses entrées en devises au remboursement d'une telle dette, il lui faudrait plus de 12 ans pour y arriver. Avec un fardeau de la dette de cette importance qui pèse de plus en plus sur nous, il sera difficile pour notre économie de décoller.

Il est urgent que la communauté internationale adopte une démarche unifiée et coordonnée en ce qui concerne une solution durable de l'endettement étranger de pays comme le mien si l'on veut vraiment réduire la pauvreté dans le monde. Pour y parvenir, on devrait annuler toutes les dettes bilatérales et officielles ainsi que réduire considérablement le fardeau de la dette et du service de la dette dû aux institutions financières multilatérales et aux créanciers commerciaux.

Nulle part dans le monde d'aujourd'hui les conditions sociales ne sont aussi désespérées et ne réclament une attention aussi urgente que dans les pays les moins développés. La baisse des revenus aggrave la pauvreté et menace la trame sociale de sociétés entières.

Nous espérons que le prochain Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra à Copenhague se révélera une instance importante permettant à la communauté mondiale de se concentrer sur les préoccupations de développement et les préoccupations sociales des pays en développement pour tenter de les faire sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

Les discussions prolongées de l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ont enfin atteint leur conclusion en décembre 1993. Nous nous sommes réunis alors à Marrakech, au Maroc, le 15 avril 1994, pour signer le nouvel accord portant création de l'Organisation mondiale du commerce. Nous qui venons du monde en développement, et notamment ceux d'entre nous qui viennent de l'Afrique subsaharienne, avons signé l'accord non parce que nous en étions satisfaits ou pensions qu'il tenait compte de nos intérêts, mais parce que ne pas le faire eût été tout aussi tragique. En vérité, le nouvel accord ne fera que renforcer la pauvreté dans nos pays à moins que des mesures compensatoires ne soient prises d'urgence en notre faveur.

On estime d'ores et déjà que l'Afrique est le seul continent qui, en fait, perdra plus qu'il ne gagnera avec ce nouvel accord. On s'attend à ce que l'Afrique subsaharienne perde environ 2,6 milliards de dollars par an d'ici au début du siècle prochain. Une telle perte est due essentiellement au maintien des termes défavorables de l'échange et à l'ouverture des marchés africains aux sociétés transnatio-

nales basées dans les pays riches, qui jouiront désormais d'un accès plus large et sans entraves aux marchés d'Afrique et d'ailleurs. Nous continuerons par conséquent d'exiger de meilleurs termes de l'échange pour nos produits dans le cadre du commerce international, de même qu'un traitement préférentiel là où c'est nécessaire.

Il y a maintenant deux ans, nous nous trouvions réunis à Rio de Janeiro pour mener à son terme la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. L'application des accords conclus lors de ce sommet mondial a été extrêmement lente et, dans la plupart des cas, inexistante.

Le monde est encore loin de réaliser le développement durable. Le programme Action 21 reste un chefd'oeuvre théorique, car les problèmes réels restent sans solution. Entre autres choses, les Nations Unies, par le biais de la Commission du développement durable, devraient jouer un rôle accru en aidant les pays en développement à développer leurs capacités autochtones dans le domaine de la science et de la technique et en favorisant l'accès aux techniques existantes à des conditions favorables.

Nous nous réjouissons néanmoins de la conclusion de la Convention sur la lutte contre la désertification, ce qui est source d'un grand soulagement pour les 900 millions de personnes dans le monde entier qui sont touchées par ce phénomène. C'est avec impatience que nous attendons la signature de la Convention ce mois-ci.

Nous louons nos partenaires dans le domaine du développement qui ont appuyé les négociations concernant cette convention importante pour l'Afrique. L'annexe à la Convention relative à l'Afrique contient notre engagement à mettre en oeuvre les programmes d'action dans un effort destiné à endiguer les processus de la désertification et de la sécheresse, qui sont exacerbés par la pauvreté et le sous-développement. À moins d'un engagement sérieux des pays développés et des institutions financières multilatérales pour accroître les ressources financières requises pour mettre en oeuvre la Convention, les conséquences sociales et économiques de la désertification et de la sécheresse seront irréparables.

Nous nous félicitons de l'initiative opportune prise par le Secrétaire général d'élaborer l'Agenda pour le développement. L'Agenda fournit un cadre approprié pour traiter de façon très complète les questions liées entre elles du développement économique et social, de l'environnement, de la paix, de la justice et de la démocratie. Le développement est un sujet de préoccupation commun pour toutes les nations, et la reconnaissance de ce fait par l'ensemble de la communauté internationale permettra l'examen avec succès de cet agenda.

Tout en reconnaissant que les États doivent assumer la responsabilité de leur propre développement socio-économique, nous devons également reconnaître que cela sera de plus en plus difficile sans l'aide de la communauté internationale. Les solutions aux problèmes engendrés par la pauvreté, la migration urbaine, la dégradation de l'environnement et la complexité de la situation des réfugiés exigeront une méthode d'approche intégrée. Nous espérons que l'Agenda pour le développement envisagera une stratégie cohérente pour qu'une vision nouvelle et générale du développement mondial se fasse jour. Une telle stratégie doit lier tous les pays, grands et petits, riches et pauvres, dans un programme planifié et réalisable de développement humain.

La Tanzanie attache une grande importance à la participation totale et effective des pays en développement dans la prise de décisions aux fins du règlement des problèmes économiques auxquels est confrontée notre planète commune. De plus, l'Agenda devrait incorporer les multiples accords et stratégies de développement international déjà adoptés au fil des ans dans différentes instances et conférences. Nous devons aussi identifier les raisons pour lesquelles un si grand nombre de ces engagements et de ces accords, en particulier ceux qui concernent les pays en développement, n'existent encore que sur papier.

En terminant, je tiens à réitérer notre engagement envers les Nations Unies et notre foi en elles. En cette période d'après guerre froide, la tentation de contourner ou de contrôler cet organe mondial peut être forte. Nous ne devons pas permettre que cela se produise. Nous devons plutôt nous attacher à renforcer l'Organisation des Nations Unies et ses institutions et à fortifier sa tradition démocratique. Nous devons, en même temps, reconnaître que la pauvreté, comme l'environnement, ne connaît pas de frontières. Il y va de notre intérêt collectif, au moment de la célébration du cinquantième anniversaire du système des Nations Unies, que nous nous consacrions dans la pratique à l'élimination de la pauvreté dans le monde entier. Nous devons convenir que la pauvreté est autant une menace à la paix et à la sécurité et un affront à l'humanité que l'injustice, l'oppression et la discrimination.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République-Unie de Tanzanie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Ali Hassan Mwinyi, Président de la République-Unie de Tanzanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Programme de travail

Le Président : Je voudrais attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur le document A/49/452, qui contient une lettre que m'a adressée le Président de la Cinquième Commission, relative aux révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

J'aimerais demander aux États Membres de présenter par écrit, au plus tard le mercredi 26 octobre, leurs vues sur le programme 6 du plan à moyen terme, afin qu'elles soient communiquées à la Cinquième Commission rapidement.

Point 9 de l'ordre du jour (suite) Débat général

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de la Principauté d'Andorre.

M. Oscar Ribas Reig, Premier Ministre de la Principauté d'Andorre, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la Principauté d'Andorre, S. E. M. Oscar Ribas Reig, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Ribas Reig (Andorre) (parle en catalan; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation): Monsieur le Président, votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session est un événement important pour votre pays, la Côte d'Ivoire, et pour l'ensemble du continent africain. J'ai l'honneur de vous transmettre les souhaits les plus chaleureux du peuple et du Gouvernement d'Andorre. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre satisfaction à l'égard des grandes réalisations de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Insanally.

Je m'adresse à vous quelques heures avant d'inaugurer officiellement la Mission permanente de la Principauté d'Andorre auprès de l'Organisation des Nations Unies, la première mission diplomatique de l'Andorre dans le monde. Cette mission permanente sera la manifestation physique de la volonté du peuple andorran de participer activement à l'application des idéaux de la Charte des Nations Unies. Sur le point de commémorer le cinquantième anniversaire de

l'Organisation, notre mission aura à surmonter d'importants défis. D'une part, il faudra préparer avec soin le Sommet mondial de Copenhague pour le développement social. L'objectif de ce sommet — trouver des méthodes pour réduire la pauvreté, augmenter le nombre d'emplois et renforcer l'intégration sociale — est particulièrement précieux vis-à-vis de l'étude de nouvelles possibilités de développement que le Secrétaire général évoquera probablement dans l'«Agenda pour le développement». D'autre part, l'Andorre portera une attention spéciale aux travaux de la Troisième Commission, comme l'exige notre vocation historique de respect des droits de l'homme. À ce sujet, je me dois de souligner tout particulièrement le travail mené à terme par le nouveau Haut Commissaire pour les droits de l'homme, l'Ambassadeur Ayala Lasso.

Un président des États-Unis d'Amérique, John Fitzgerald Kennedy, a dit un jour devant le mur de Berlin, lors d'une occasion devenue aujourd'hui historique, cette phrase célèbre : «Ich bin ein Berliner.» Et pour le monde entier le mot «Berliner» fut compris comme synonyme de défenseur de la liberté.

Pour les pays qui appartiennent à la culture qui s'exprime en langue catalane, un moment similaire est devenu également historique. Je me réfère au jour où un musicien insigne et artiste universel, Pau «Pablo» Casals, prononça ici même, à l'Assemblée générale des Nations Unies, devant le Secrétaire général U. Thant, son affirmation catégorique : «I am a Catalan.» Avec ces mots, tout le monde comprit immédiatement qu'il entonnait un chant à la liberté et qu'il se déclarait le fils d'un peuple respectueux des autres et créateur d'un des plus anciens parlements et systèmes démocratiques du monde, tout en manifestant son dévouement à la paix. N'oublions pas, en outre, qu'il est lui-même le compositeur de l'hymne des Nations Unies ou Hymne à la paix, qui fut interprété pour la première fois le 24 octobre 1971 sur des paroles de Wystan Hugh Auden.

Aujourd'hui donc, si l'Assemblée me le permet, j'aimerais me joindre très humblement à ces deux personnalités si importantes et si respectées pour affirmer dans le même sens et avec la même passion «I am an Andorran.» J'ose espérer que cela signifiera également pour les Membres ici présents une expression comme les précédentes et non pas un puéril orgueil d'autosatisfaction. Car notre ancien et petit État a démontré, tout au long des siècles, son amour de la liberté, sa volonté de contribuer à l'équilibre et à l'harmonie et sa détermination de préserver la paix.

Un peu plus d'un an s'est écoulé depuis notre adhésion à l'Organisation des Nations Unies, en vertu de l'approbation de notre constitution et de la pleine adaptation de notre modèle d'État aux schémas propres à un État de droit moderne. De ce fait, et compte tenu du fait que la Principauté d'Andorre est le dernier des quatre petits États historiques d'Europe, après le Liechtenstein, Saint-Marin et Monaco, à devenir Membre de l'Organisation, il me sera peut-être permis de faire quelques observations au sujet des éventuelles contributions que peuvent apporter ces micro-États au concert des nations. Il est évident que dans un monde où les grandes opérations s'effectuent obligatoirement à grande échelle, notre simple existence peut sembler un anachronisme ou bien un contresens. En effet, au moment où l'Organisation mondiale du commerce met fin aux protectionnismes et où l'Accord de libre-échange nordaméricain (ALENA), le Conseil de coopération économique pour l'Asie et le Pacifique et l'Union européenne laissent entrevoir la création des grands espaces de libre circulation des produits et des services, nous pouvons, avec un excès de simplification, nous demander quel est le sens de la continuité de quelques petites entités qui se trouvent parfois aussi, et tel est notre cas, en plein milieu d'une grande unité supranationale telle que l'Union européenne.

Dans la mesure où nous nous dirigeons vers les grandes données de l'intégration, je dirai qu'il devient de plus en plus nécessaire de respecter et de maintenir les identités. Il est clair que celles-ci ne se mesurent pas en termes de grandeur et n'acceptent pas non plus la soumission d'une personnalité collective minoritaire à une autre collectivité démographiquement plus importante.

De la même manière que la démocratie constitue le gouvernement des majorités et le respect des minorités, sur la scène internationale la politique des grands blocs et des grandes puissances doit être compatible avec la reconnaissance des collectivités qui, bien qu'étant moins nombreuses, ne peuvent être contraintes à subir un traitement discriminatoire ou encore être dévalorisées.

Il est évident que tous les petits États — et probablement un quart des États ici représentés le sont dans l'une ou l'autre mesure — ont des limitations définies. Il est évident aussi que la contribution des grandes puissances à l'établissement et à la préservation de l'ordre mondial est et doit être décisive. Mais il est également certain qu'au-delà de leurs limitations, les petits États ont des capacités dont l'humanité ne peut pas se passer, surtout à l'heure actuelle où bon nombre de processus de pacification et de réconciliation restent ouverts et exigent de grandes doses de générosité, de compréhension, de tolérance et de volonté d'entente.

Les micro-États, de par leur nature profonde, possèdent de façon innée et essentielle les valeurs du respect de la diversité et de la convivialité. Précisément à cause de leur dimension réduite, ils ont appris tout au long de l'histoire que les solutions durables ne peuvent pas être imposées et que les sources de différence ne peuvent être abolies. Par conséquent, nous pouvons certainement retenir des expériences éventuellement utiles aux États les plus puissants, expériences tirées d'une sagesse façonnée au fil des siècles. Cela est d'autant plus vrai que, de nos jours, les grandes puissances s'apprêtent à exercer leur autolimitation après avoir découvert que l'utilisation de la force peut parfois reporter un conflit, mais ne peut jamais être la base d'une solution de futur.

Puissent les grandes puissances de la terre se laisser guider par les règles de comportement que les micro-États ont été obligés d'adopter. Puisse la nécessité des uns être semence de la vertu des autres. Proposer au lieu d'imposer, négocier au lieu d'obliger, dialoguer au lieu de dicter, concilier au lieu de radicaliser, respecter au lieu d'humilier, coopérer au lieu d'exploiter et se contenir au lieu d'abuser. Voilà des principes de conduite à suivre, chers aux petits États, qui apparaissent aujourd'hui plus nécessaires que jamais dans de nombreuses régions de notre planète, si ce que l'on se propose est de permettre aux peuples et aux gens de vivre ensemble avec dignité et lutter ensemble contre la faim, la misère, la maladie et les effets négatifs de l'explosion démographique.

De ce fait, je me permets d'attirer votre attention sur les vertus des micro-États et de préconiser, en quelque sorte, que vous essayiez de les adopter. Il faut simplement que les grands pays fassent un effort d'imagination qui leur permette de se mettre à la place de ceux qui ne possèdent pas de puissance militaire ni de ressources humaines ou économiques pour s'imposer aux autres, et ceci dans le but d'aborder les problèmes sous un angle différent qui aurait certainement davantage de chances de réussite.

Cette approche naît indéniablement du plus strict respect de l'identité des autres, de leur personnalité collective et de tous les traits qui la définissent, ainsi que de leur culture. Car la culture est toujours élément d'intégration. Et c'est précisément de l'équilibre des cultures et de leur interaction que jaillit la coexistence pacifique — et c'est déjà beaucoup — et surtout la coexistence cordiale et fraternelle. Oublions donc les soucis d'assimilation et la croyance en la supériorité de ce qui est majoritaire, et essayons d'organiser la vie en commun en partant du respect mutuel, facteur de plus en plus important dans un

monde grouillant de grandes pressions démographiques et de mouvements migratoires.

Laissez-moi me référer à mon pays, la Principauté d'Andorre, lequel, avec une population d'à peine 61 000 habitants, possède trois systèmes éducatifs différents — andorran, français et espagnol —, trois quarts de la population étant immigrée, et dont le petit territoire est logé telle une île au milieu de l'Union européenne. Pensez s'il ne serait pas possible que l'un des équilibres que cela représente puisse être utile aux efforts qui ont lieu dans le sud du continent africain, au Moyen-Orient, ou dans d'autres scénarios d'Europe ou du monde entier, où l'on se bat actuellement pour la paix.

Pensez aussi à l'une des grandes inquiétudes de notre temps, où le trafic de stupéfiants et le crime organisé sont en train de détériorer de toute évidence la sécurité publique, et peut-être conviendrez-vous avec moi que si l'affirmation «Small is beautiful» (Ce qui est petit est beau) peut paraître excessive, elle n'en garantit pas moins des niveaux de sécurité nettement supérieurs à ceux qui existent dans les énormes agglomérations urbaines des pays plus développés.

J'attire encore votre attention sur l'urgence de la tâche de protection de l'environnement et de défense de la nature, et vous serez peut-être d'accord avec moi sur le fait qu'un territoire réduit est bien plus facile à gérer suivant des critères écologiques et que, de ce fait, il est moins enclin à abuser de la nature. De la même façon, le manque de ressources humaines nous rend plus sensibles aux problèmes dont il sera question lors du Sommet mondial de Copenhague, notamment les problèmes individuels des marginaux, de ceux qui n'arrivent pas à suivre le cours du progrès apparent de la majorité compétitive, des handicapés, des malades et, en somme, de tous ceux qui réclament et relèvent de notre solidarité. Je suis conscient que dans un forum comme celui-ci, le personnalisme chrétien n'est qu'une approche partielle, mais je suis persuadé que, quelle que soit la traduction que cela ait dans d'autres civilisations ou religions, il est beaucoup plus facile, à petite échelle, de donner une réponse personnalisée aux problèmes de nos semblables. Je pense, en outre, que cette philosophie imprègne souvent les mouvements de solidarité, comme c'est le cas aujourd'hui au Rwanda, un exemple où l'esprit de convivialité des petites communautés aurait peut-être pu éviter le conflit.

Dans un monde toujours plus interdépendant et globalisé à l'échelle planétaire, je crois fermement que les petits n'y sont pas de trop, mais, au contraire, qu'ils peuvent contribuer de façon utile et être des points de repère pour certains sujets. En somme, les souverainetés sont chaque jour plus conditionnées par celles des autres et par les accords internationaux; mais, faut-il le rappeler, la liberté et l'esprit de solidarité sont bien plus importants que les souverainetés ou les frontières.

Je vous prie de considérer la possibilité de nous efforcer, nous tous, d'agir comme des micro-États. Nous qui le sommes, ne pouvant être autrement, et vous, qui ne l'êtes pas, après en être arrivés à la certitude qu'ainsi, tous ensemble, nous pourrons faire des contributions plus efficaces à la paix, au progrès et à la convivialité. Et ainsi que de la confluence des petites rivières naissent les grands fleuves, de la même façon, de la somme des petites identités et du respect des autres et des minorités, on pourra construire ensemble un monde plus juste, plus solidaire et plus habitable pour nous, pour nos enfants et pour les enfants de nos enfants.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le chef de gouvernement de la Principauté d'Andorre de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Oscar Ribas Reig, Premier Ministre de la Principauté d'Andorre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, S. E. M. Sardar Aseff Ahmad Ali. Je lui donne la parole.

M. Ali (Pakistan) (interprétation de l'anglais): La délégation pakistanaise vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale durant cette importante quaranteneuvième session. Votre élection est un hommage mérité qui vous est rendu pour votre expérience et les grandes réalisations que l'on vous doit. Elle est aussi le témoignage de la haute estime dans laquelle la communauté internationale tient votre grand pays. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, l'Assemblée parviendra à faire progresser les nobles buts et objectifs de la Charte.

Je tiens également à exprimer officiellement la profonde reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana. Il a présidé avec beaucoup de savoir-faire l'Assemblée ainsi que l'important Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité.

L'objectif principal de l'Organisation mondiale est de «préserver les générations futures du fléau de la guerre».

L'Organisation des Nations Unies doit veiller à ce que le crépuscule du XXIe siècle ne soit pas aussi sanglant que l'a été son aube. Nous devons agir avec détermination pour mettre fin à toute une série de conflits régionaux qui menacent actuellement la paix et la stabilité internationales.

La guerre civile en Afghanistan a aggravé les souffrances imposées à son peuple au cours de la longue et victorieuse lutte menée contre l'occupation étrangère. La communauté mondiale ne doit pas abandonner le peuple afghan. Nous devons continuer d'exiger la cessation immédiate des hostilités. Nous devons encourager un nouveau consensus politique pour le futur gouvernement de l'Afghanistan. Pour ce faire, nous devons entamer la reconstruction dans les zones du pays qui connaissent la paix.

Nous nous félicitons de la trêve temporaire au Tadjikistan. Le Pakistan espère que les mesures préliminaires convenues seront appliquées par les parties. Cela est essentiel pour assurer le succès de la troisième série de pourparlers sous l'égide de l'ONU, qui se tiendront fin octobre à Islamabad.

L'Organisation des Nations Unies doit encourager le règlement pacifique de la question chypriote sur la base d'une fédération bicommunale et bizonale, au sein de laquelle les Chypriotes turcs et la communauté chypriote grecque jouiront d'un statut égal.

Le Conseil de sécurité doit agir, en vertu du Chapitre VII de la Charte, pour appliquer ses propres résolutions, contrer l'agression arménienne et rétablir l'unité et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan.

Nous partageons tous une responsabilité collective dans l'échec des tentatives pour mettre fin à l'agression serbe contre la Bosnie-Herzégovine et en contrer les effets. Le monde a été le témoin d'un holocauste. Deux cent mille Bosniaques, la plupart musulmans, ont été tués. Parmi eux, 30 000 étaient des enfants innocents. Quarante mille femmes musulmanes ont été violées systématiquement par les Serbes. Des millions d'hommes, de femmes et d'enfants musulmans ont été chassés par la force et avec brutalité de leurs foyers.

Pendant que l'agression se poursuivait, les grandes puissances faisaient mine d'encourager la paix. Le Conseil de sécurité a adopté 50 résolutions, mais il ne les a pas encore appliquées. Les médiateurs nommés par l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne ont défendu des plans de paix qui ont récompensé l'agresseur et pénalisé la victime. Même le droit de légitime défense a été dénié

aux Bosniaques. La Force de protection des Nations Unies a organisé les secours mais n'a été en mesure ni de mettre fin à la guerre, ni de protéger le peuple bosniaque. Ce n'est que lorsque l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a mis à exécution — hélas trop tard — la menace de frappes aériennes que les Serbes ont mis fin à leur assaut contre Gorazde et Sarajevo.

Les Serbes de Bosnie ont rejeté le plan de paix, qui, à vrai dire, est injuste pour les Musulmans bosniaques : il ne met pas fin totalement au «nettoyage ethnique», il ne châtie pas l'agresseur, il ne garantit pas l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine. La Bosnie devrait se voir offrir la paix assortie de la justice, sinon la paix ne sera pas durable.

Le Pakistan et d'autres pays islamiques ont été consternés par la décision prise récemment par le Conseil de sécurité d'alléger les sanctions contre Belgrade, principal responsable de l'agression contre la Bosnie-Herzégovine. Cela ne mettra pas fin au flux de matériel militaire à destination des Serbes de Bosnie et ne fera qu'encourager l'intransigeance serbe.

Les Musulmans bosniaques doivent pouvoir exercer leur droit de légitime défense. Le Pakistan et d'autres pays islamiques appuient pleinement la demande de levée immédiate de l'embargo sur les armes à l'encontre de la Bosnie-Herzégovine. Nous déplorons le fait que certains pays brandissent la menace de retirer leurs troupes de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) si l'embargo est levé. Les États islamiques sont disposés à fournir des troupes à la FORPRONU pour compenser tout déficit entraîné par de tels retraits. Nous demandons que la FORPRONU prenne des mesures énergiques pour protéger efficacement et approvisionner Sarajevo et d'autres zones protégées. Nous demandons aussi instamment la création de zones d'exclusion autour de toutes les zones protégées.

S'il n'est pas mis fin à l'expansionnisme en Bosnie, si le génocide n'est pas puni, le virus de la guerre se propagera au Kosovo, à Sandjak, et peut-être même à l'ensemble des Balkans. Un élargissement du conflit dans cette région explosive aurait les conséquences les plus graves pour la paix et la sécurité en Europe et en Méditerranée.

Une lutte acharnée et sanglante se poursuit également au Jammu-et-Cachemire. Comme en Bosnie, c'est une lutte inégale entre le peuple cachemirien sans défense et une force d'occupation indienne qui compte maintenant 600 000 hommes. Au Cachemire comme en Bosnie, les principes de la Charte, du droit international et de la moralité internationale ont été violés en toute impunité.

La lutte du peuple cachemirien est juste et légitime. Le Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que l'Inde et le Pakistan, avait promis à ce peuple qu'il déciderait, par le biais d'un plébiscite supervisé par l'ONU, de choisir de rejoindre l'Inde ou le Pakistan. Le 26 juin 1952, feu le Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru, déclarait au Parlement indien :

«Si après un plébiscite en bonne et due forme le peuple du Cachemire déclare, "Nous ne voulons pas nous joindre à l'Inde", nous nous engageons à l'accepter... Nous n'enverrons pas une armée contre ce peuple.»

Mais l'Inde est revenue sur son accord. L'Inde refuse d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. Elle a lancé son armée contre le peuple du Cachemire. Elle a choisi d'écraser par la force son mouvement de libération. Ces cinq dernières années, 40 000 Cachemiriens ont été tués; des milliers d'autres languissent dans les prisons indiennes. Des milliers de femmes cachemiriennes ont été violées par des soldats indiens dans le cadre d'une politique visant à briser l'esprit du peuple cachemirien. Des villages et des quartiers tout entiers ont été incendiés. La torture est une pratique courante, les disparitions se produisent communément et les exécutions sommaires sont devenues la norme au Cachemire.

Les violations massives des droits de l'homme par l'Inde ont été rapportées en détail par des organisations et des observateurs impartiaux, tels que Amnesty International, Asia Watch, la Fédération internationale des droits de l'homme, la Commission internationale de juristes, les Médecins pour les droits de l'homme et de nombreux autres organismes. Le monde connaît la barbarie indienne au Cachemire. Malheureusement, le monde est resté jusqu'ici silencieux.

Lorsqu'elle a été confrontée à la possibilité d'une censure de l'Assemblée, l'année dernière, l'Inde a proposé de reprendre les pourparlers avec le Pakistan sur le Cachemire. Au cours des pourparlers tenus en janvier dernier, l'Inde n'a manifesté aucun désir de parvenir à un règlement. Elle s'en est tenue à la fiction selon laquelle le Cachemire serait partie intégrante de l'Inde. Le Ministre des affaires étrangères indien nous a dit que l'Inde avait le droit d'utiliser toute la force qu'elle veut pour empêcher le Cachemire de faire sécession. Lorsque la question a été soulevée à la Commission des droits de l'homme, l'Inde a offert des concessions superficielles pour empêcher l'envoi d'une mission d'établissement des faits des Nations Unies au Cachemire. Par la suite, elle a dénié qu'elle avait fait une telle offre.

Sur le terrain également, l'Inde a renforcé sa répression aussitôt que la pression internationale s'est relâchée. Le lendemain du jour où nous avons convenu de reprendre les pourparlers, l'Inde a perpétré un massacre à Sopore, y tuant 50 Cachemiriens. Une fois que l'Inde a estimé que les grandes puissances passeraient sous silence ses violations des droits de l'homme à cause de l'appât du commerce et des profits à tirer de l'Inde, la répression contre les Cachemiriens et les déclarations rhétoriques contre le Pakistan ont connu une nette recrudescence.

Qu'il me soit permis de citer les conclusions du dernier rapport de Human Rights Watch/Asia intitulé : «*Inde : Une répression continue au Cachemire*» (août 1994, vol. 6, No 8) :

«Comme le rapport l'indique largement, la situation des droits de l'homme au Cachemire se détériore alors que la pression internationale exercée sur le Gouvernement indien a pratiquement cessé. En fait, on pourrait dire que l'augmentation du nombre des décès en prison et autres abus commis au cours des six derniers mois n'est pas sans rapport avec les signaux envoyés par les anciens critiques de l'Inde, notamment les États-Unis, à savoir que les droits de l'homme auraient perdu leur priorité dans les discussions bilatérales.»

J'ai examiné la déclaration faite ici, hier, par le Ministre du commerce de l'Inde. Alors que je souscris pleinement aux idéaux élevés qu'il a exposés, je me trouve dans la même situation que feu Bertrand Russell, ce philosophe distingué, lorsqu'il a dit :

«Quand on observe que l'idéalisme élevé du Gouvernement indien dans le domaine international disparaît complètement lorsque l'on évoque de la question du Cachemire, il est difficile de ne pas éprouver un sentiment de désespoir.»

L'Inde parle avec complaisance et affectation des questions de terrorisme. Or, le terrorisme, c'est l'utilisation de la violence aveugle contre des personnes innocentes et cela doit être condamné. Selon cette définition, l'Inde est coupable d'actes quotidiens et systématiques de terrorisme contre les Cachemiriens. Par contre, résister à un envahisseur étranger, repousser une armée d'occupation qui se livre au meurtre, à la torture, au viol et aux incendies criminels, ce n'est pas du terrorisme, mais bien de la légitime défense. Or, la légitime défense est un droit aussi ancien que l'histoire, un droit reconnu par la Charte des Nations Unies. Mesdames et Messieurs les représentants : si votre fils était tué, et si son corps était jeté sur le pas de votre porte, comment réagiriez-vous? Si votre fille était victime d'un viol collectif commis par des soldats d'une armée d'occupation, quelle serait votre réponse? Le peuple cachemirien a le droit — aux termes du droit international, aux termes de la Charte, aux termes de nos résolutions — de résister à l'armée d'occupation indienne par tous les moyens dont il dispose. Sa lutte héroïque ne peut être rejetée en tant que terrorisme. C'est un mouvement de libération courageux qui mérite le plein appui de la communauté internationale.

Le Pakistan est l'une des parties au différend portant sur le Cachemire. Notre peuple est révolté à la vue des assassinats brutaux de nos frères et de nos soeurs cachemiriens. Nous avons néanmoins agi avec retenue. Nous avons fourni une aide morale, politique et diplomatique aux Cachemiriens.

M. Blandino Canto (République dominicaine), Vice-Président, assume la présidence.

Nous nous sommes abstenus de leur fournir une aide militaire. Les allégations indiennes relatives à l'appui du Pakistan aux soi-disant «militants» visent à dénigrer le dynamique mouvement de libération cachemirien, à éroder la sympathie et l'appui internationaux pour les Cachemiriens et, ce qui est encore plus inquiétant, à créer peutêtre un *casus belli* pour une nouvelle agression contre le Pakistan.

La crise du Cachemire fait peser une menace croissante sur la paix et la sécurité internationales. Le jour de la fête de l'indépendance indienne, cette année, le Premier Ministre Rao a revendiqué la totalité du Cachemire. Au cours de ces derniers mois, des hommes politiques et des généraux indiens ont menacé de lancer des attaques par-delà la Ligne de contrôle. Les violations du cessez-le-feu de la part de l'Inde ont connu une recrudescence. Au cours du seul mois d'août, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan a reçu 142 plaintes

de la part du Pakistan concernant les violations du cessezle-feu. Les fusillades indiennes par-delà la Ligne de contrôle visent en particulier des civils. Au cours des cinq dernières années, plus de 600 civils ont été tués de notre côté de la Ligne. La retenue du Pakistan ne doit pas faire l'objet d'un malentendu. L'agression indienne aura des conséquences désastreuses.

Il y a trois priorités lorsque l'on aborde la question du Cachemire : tout d'abord, il faut écarter la menace d'un conflit; deuxièmement, il faut alléger les souffrances du peuple cachemirien; et troisièmement, il faut engager un processus diplomatique crédible visant à parvenir à une solution juste et pacifique du différend du Cachemire.

Pour contrecarrer la menace à la paix, j'ai adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité qui propose que le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, qui a un effectif actuel de 35 observateurs, soit considérablement élargi. Ce groupe d'observateurs devrait pouvoir s'acquitter de son mandat qui est de patrouiller des deux côtés de la Ligne de contrôle. Cela permettrait de mettre fin aux violations du cessez-le-feu, d'atténuer les tensions et d'écarter le danger d'un conflit. Un Groupe d'observateurs des Nations Unies élargi pourrait également vérifier la véracité des allégations de l'Inde selon lesquelles le Pakistan fournit une assistance militaire à la lutte cachemirienne. J'espère que le Conseil de sécurité approuvera notre proposition. J'espère que l'Inde permettra aux observateurs des Nations Unies de s'acquitter de leur mandat qui est de patrouiller des deux côtés de la Ligne de contrôle.

Deuxièmement, pour atténuer les souffrances du peuple cachemirien, l'Inde devrait prendre des mesures authentiques visant à mettre fin à sa répression. Nous notons avec satisfaction que les préoccupations au sujet des opinions exprimées à l'Assemblée ont convaincu l'Inde de libérer au moins deux des dirigeants cachemiriens emprisonnés. C'est une victoire pour la lutte de libération cachemirienne. Ces dirigeants âgés et malades seront autorisés, nous l'espérons, à se rendre à l'étranger pour recevoir des soins médicaux. Mais Shabir Ahmed Shah, qui, comme Nelson Mandela, a passé 20 ans en prison à cause de son attachement à la liberté, n'a, lui, pas été libéré. La communauté mondiale doit exiger la libération de ce prisonnier de conscience.

Rien ne permet d'affirmer que l'Inde a abandonné sa stratégie de répression au Cachemire. Cela deviendra manifeste une fois que l'Inde abolira les lois d'urgence draconiennes en vigueur au Cachemire, libérera tous les Cachemiriens détenus dans les prisons indiennes, retirera une partie de sa force considérable du Cachemire, et permettra aux organisations de droits de l'homme et aux agences humanitaires d'accéder librement à la vallée du Cachemire occupée. Et nous espérons que la communauté internationale n'oubliera pas les victimes des atrocités indiennes. Comme en Bosnie ou au Rwanda, les violations des droits de l'homme qui ont été rapportées en détail par des organismes impartiaux doivent faire l'objet d'enquêtes de la part d'un tribunal international, et ceux qui seront reconnus coupables devront être châtiés.

Enfin, les efforts destinés à promouvoir un règlement politique du différend concernant le Jammu-et-Cachemire doivent prendre en compte trois réalités.

Premièrement, la lutte de libération cachemirienne ne peut être écrasée par la force. Les prévisions de New Delhi quant à une victoire imminente sont destinées à tromper le public indien et l'opinion publique internationale. L'armée indienne est prise dans un bourbier.

Deuxièmement, bien que l'Inde affirme qu'il y a ingérence du Pakistan, de toute évidence la lutte cachemirienne est interne. Au Cachemire, sur la Ligne de contrôle, il y a 400 soldats par kilomètre. Les Indiens ont placé du grillage le long de la Ligne, qu'ils ont minée. Rien ne peut passer au travers. Les Nations Unies qui surveillent la Ligne peuvent le vérifier. Aucune force extérieure ne peut convaincre les Cachemiriens de proposer de faire le genre de sacrifices que font les hommes, les femmes et les enfants cachemiriens au nom de la liberté. Les Cachemiriens n'ont cessé de lutter pendant cinq ans et ils continueront même si le Pakistan ne le souhaite pas.

Troisièmement, aucun groupe ou dirigeant cachemirien crédible n'acceptera de «solution» pour le Cachemire au sein de l'Union indienne. Le soi-disant processus politique vanté par l'Inde n'est qu'un voeu pieux. La All Parties Hurriyat Conference, qui regroupe 34 partis et organisations politiques cachemiriens, a rejeté tout règlement ne prévoyant pas l'émancipation du Cachemire.

À son arrivée à Srinagar deux jours après sa libération, Abdul Ghani Lone a déclaré :

«Toute élection organisée au Cachemire devra se dérouler sous les auspices des Nations Unies et ... uniquement pour le droit à l'autodétermination.»

L'autre dirigeant cachemirien Syed Ali Shah Ghani, qui lui aussi a été libéré, a déclaré :

«Les élections ne constituent pas une réponse au problème du Cachemire. Le peuple de cet État n'acceptera rien d'autre que la liberté. Il n'y aura aucun compromis dans le combat pour l'autodétermination.»

Tout effort de l'Inde pour tenter d'organiser une autre élection frauduleuse au Cachemire échouera. Comme l'a déclaré le Conseil de sécurité en 1957, de telles mesures unilatérales ne peuvent être considérées comme étant la base du «règlement final» de la question du Jammu-et-Cachemire. Cela ne peut se faire qu'au moyen d'un référendum prescrit par le Conseil de sécurité et supervisé par les Nations Unies. Tout règlement définitif du problème cachemirien devra se baser sur la volonté librement exprimée du peuple cachemirien. Dans une note adressée à l'Inde en février dernier, le Pakistan a évoqué dans leurs grandes lignes les modalités pouvant lui permettre d'exprimer sa volonté.

Le Pakistan se félicite de la proposition du Secrétaire général de faire tout ce qui est en son pouvoir «pour faciliter la recherche d'une solution durable à la question du Cachemire» (A/49/1, par. 542). Nous espérons qu'à l'instar du Pakistan, l'Inde acceptera également l'offre de bons offices du Secrétaire général. Le Pakistan est prêt à entamer des pourparlers avec l'Inde sur le Cachemire. C'est le Pakistan qui est à l'origine des entretiens tenus au niveau des ministres des affaires étrangères. Mais après six séries d'entretiens, il nous semble évident que la volonté affichée de l'Inde de négocier avec le Pakistan n'est pas très crédible étant donné qu'elle poursuit les massacres au Cachemire. Le Pakistan ne rejette pas le dialogue, mais ce ne doit pas être un dialogue de sourds.

Le Cachemire est l'objet d'un différend entre l'Inde et le Pakistan. Tout différend entre deux États est d'ordre bilatéral. C'est aussi une question internationale. Les Nations Unies sont tenues d'avoir connaissance de ce genre de litiges, surtout lorsqu'ils impliquent des violations de la Charte des Nations Unies et la non-application des résolutions du Conseil de sécurité.

Le Cachemire est la clef de la solution des problèmes de l'Asie du Sud. La question du Cachemire ne peut être repoussée plus longtemps. La conspiration du silence doit cesser. Une solution à la situation au Cachemire est indispensable pour écarter le danger d'un conflit. Une solution du problème du Cachemire renforcerait également les perspectives d'un contrôle et de la non-prolifération des armes classiques en Asie du Sud.

De l'avis de mon gouvernement, si l'on veut réduire le danger d'une guerre en Asie du Sud, il est essentiel de promouvoir un équilibre entre le Pakistan et l'Inde en matière d'armes classiques, et ce, aux plus bas niveaux possibles. L'armée indienne est la troisième au monde par ordre d'importance. La quasi-totalité de cette armée est déployée contre le Pakistan. Durant la décennie écoulée, l'Inde était le plus grand importateur d'armes dans le monde. Même durant la guerre en Afghanistan, ses acquisitions d'armes étaient cinq fois supérieures à celles du Pakistan. Les capacités de défense du Pakistan se sont encore dégradées depuis 1990. L'an passé, alors que les dépenses du Pakistan en matière de défense ont diminué en termes réels, celles de l'Inde ont augmenté de 20 %.

Le Pakistan a présenté plusieurs propositions à l'Inde en faveur d'une limitation des armes classiques : négociation d'un rapport de forces mutuellement accepté; mesures destinées à empêcher une éventuelle attaque surprise; adoption de principes convenus en faveur d'une limitation des armes classiques en Asie du Sud.

Le Pakistan ne veut pas consacrer une part plus grande de ses maigres ressources à l'acquisition d'armes. D'efficaces mesures de confiance et de limitation des armements pourraient également contribuer à enrayer le danger d'une course aux armes nucléaires dans notre région.

La préoccupation du Pakistan au sujet de la prolifération nucléaire en Asie du Sud est antérieure au Traité sur la non-prolifération (TNP). Dès le milieu des années 60, le Pakistan a averti le monde que l'Inde utiliserait à mauvais escient la coopération nucléaire. En 1972, feu le Premier Ministre Zulfiqar Ali Bhutto a proposé la création d'une zone dénucléarisée en Asie du Sud. En mai 1974, l'Inde a fait exploser la bombe, appelée ironiquement «le Bouddha souriant». Le Pakistan a fait tout ce qu'il pouvait pour s'opposer à la prolifération en Asie du Sud. Mis à part la zone dénucléarisée, nous avons fait d'autres propositions en vue de la signature simultanée du TNP par l'Inde et le Pakistan, de l'acceptation de garanties intégrales, d'une renonciation commune aux armes nucléaires, et d'un traité bilatéral d'interdiction des essais. Toutes ont été repoussées par l'Inde. La proposition faite par les États-Unis en vue de la tenue d'une conférence destinée à promouvoir la nonprolifération en Asie du Sud, avec la participation de la Russie, de la République populaire de Chine et des États-Unis ainsi que de l'Inde et du Pakistan, a également été rejetée par New Delhi.

Le Pakistan a fait montre de responsabilité et de retenue dans le domaine nucléaire. Alors que nous avons

acquis une certaine capacité technologique, nous n'avons fabriqué ni fait exploser aucun engin nucléaire. Nous n'avons pas déployé d'armes nucléaires. Nous n'avons pas procédé au transfert de technologies stratégiques.

Vingt ans après l'explosion de sa bombe nucléaire, l'Inde est sur le point de faire un nouveau pas fatal dans la voie de la prolifération : la production et le déploiement de missiles balistiques dotés d'une capacité nucléaire. L'Inde poursuit ses travaux sur sa fusée à moyenne portée AGNI et sur les missiles balistiques intercontinentaux. Cette année, elle a procédé à des essais du missile à courte portée Prithvi. Le Prithvi est un missile mobile. Une fois sa mise au point terminée, le Pakistan devra présumer qu'il a été déployé.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Il est encore temps d'empêcher la prolifération des armes nucléaires en Asie du Sud. Le Pakistan propose deux mesures cruciales pour éviter ce danger.

Premièrement, nous suggérons que l'Inde et le Pakistan conviennent de ne pas mettre au point ou de déployer d'armes balistiques. Si l'Inde devait fabriquer et déployer des Prithvis elle inciterait le Pakistan à faire de même. Nous avons préconisé l'idée d'une zone missile zéro en Asie du Sud. Cet objectif devrait être entériné par la communauté mondiale.

Deuxièmement, nous suggérons que l'Inde et le Pakistan se mettent d'accord pour ne pas fabriquer ou déployer d'armes nucléaires. Nous espérons que l'Inde répondra de manière positive à cette proposition faite de longue date. Nous espérons qu'elle acceptera, comme premier pas, de publier une déclaration conjointe avec le Pakistan par laquelle les deux pays renonceraient aux armes nucléaires.

Il est regrettable que l'Inde et le Pakistan n'aient jamais réussi à régler l'un quelconque de leurs différends par le biais de négociations bilatérales. Les accords intervenus sur deux problèmes majeurs — le Traité des eaux de l'Indus et l'Accord de Rann of Kutch — n'ont été possibles que grâce à l'intervention d'une tierce partie.

En cette étape critique, quand les tensions montent et quand la paix est menacée en Asie du Sud, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont la responsabilité fondamentale d'user de leur influence collective pour promouvoir des solutions aux problèmes imbriqués du Cachemire, de la guerre conventionnelle et de la non-prolifération. Le Pakistan aspire à des relations de bon voisinage avec l'Inde. Nous souhaitons que notre peuple puisse consacrer son énergie à la tâche vitale d'édification de la nation. Nous voulons bannir de chez nous le spectre de la pauvreté. Nous voulons que notre peuple vive dans la dignité. Ces objectifs sont irréalisables tant que le problème du Cachemire et d'autres questions n'auront pas été réglés et qu'un climat de confiance n'aura pas été instauré en Asie du Sud.

Le Pakistan s'est engagé sur une voie nouvelle de reprise et de croissance socio-économique. Nous avons libéré le dynamisme de notre secteur privé. Nous avons instauré un climat économique plus ouvert à l'investissement national et étranger, et les résultats sont des plus encourageants. Des accords portant sur des investissements étrangers d'un montant de 4 milliards de dollars ont été conclus il y a 10 jours avec une délégation conduite par le Secrétaire à l'énergie des États-Unis. D'autres investissements sont attendus dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, de l'électronique et d'autres secteurs dynamiques de l'économie pakistanaise.

Aujourd'hui, le Pakistan et toute l'Asie du Sud ont la possibilité de sortir de la pauvreté et du sous-développement. C'est une occasion à ne pas laisser passer. Nous ne devons pas manquer une nouvelle fois le rendez-vous avec l'histoire.

Nous sommes réunis à la veille du cinquantième anniversaire des Nations Unies. La fin de la guerre froide a libéré des forces aussi bien positives que négatives longtemps réprimées. Les principes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'économie de marché ont triomphé. Nous avons célébré l'entrée à l'Organisation des Nations Unies de nombreux États nouveaux, fiers et libres. La démocratie l'a emporté en Afrique du Sud et la paix pourrait bien triompher au Moyen-Orient. Aujourd'hui, il n'y a plus de menace de guerre nucléaire mondiale. Certaines régions du monde connaissent une richesse sans précédent. D'extraordinaires progrès techniques ont été faits. Nous avons désormais les moyens d'instaurer la paix mondiale, de régler les problèmes de la planète et de promouvoir la prospérité partout.

Mais en même temps que nous fêtons ces victoires, triomphes de la raison et de la sagesse politique, nous devons faire face aux sinistres forces de l'agression, du racisme, du fascisme et du fanatisme, qui ont surgi une fois de plus en de nombreux points du monde.

Il n'est peut-être pas surprenant qu'une fois les contraintes des structures de la guerre froide éliminées, les conflits et les différends — entre États et à l'intérieur des États — se soient répandus comme une épidémie. La communauté mondiale n'était pas préparée à faire face à l'agression et à la repousser. J'en veux pour preuves la Bosnie, l'Azerbaïdjan et le Cachemire. Nous n'avons pas su faire preuve de la volonté politique nécessaire pour arrêter le génocide, comme au Rwanda. Nous ne sommes pas prêts à payer le prix pour aider les affamés et secourir les démunis de la Terre, comme au Sahel.

La principale tâche de cette session doit être de faire renaître l'espoir, de persuader à nouveau nos peuples que nous, États Membres des Nations Unies, agissant de concert, pouvons rétablir la paix quand elle est rompue; que nous pouvons soulager ceux qui souffrent; que nous pouvons faire régner la justice là où cela s'impose; et que nous pouvons élargir l'horizon de la prospérité pour englober les millions d'êtres condamnés à la pauvreté.

Allocution de S. A. R. le Prince El Hassan Bin Talal, Prince héritier du Royaume hachémite de Jordanie

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Prince héritier du Royaume hachémite de Jordanie.

S. A. R. le Prince El Hassan Bin Talal, Prince héritier du Royaume hachémite de Jordanie, est escortée à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Prince héritier du Royaume hachémite de Jordanie, S. A. R. le Prince El Hassan Bin Talal, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Prince El Hassan Bin Talal (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, j'ai tout d'abord le plaisir de vous féliciter de votre élection, et de souhaiter, à vous et aux autres membres du Bureau, plein succès dans l'exercice de vos fonctions. Votre élection atteste de la confiance et de haute estime placées en vous et en votre pays par la communauté internationale. Votre sagesse et votre patience seront déterminantes pour le succès de la présente session.

Je voudrais dire combien nous apprécions la manière exemplaire dont votre prédécesseur a conduit les travaux de l'Assemblée pendant sa présidence, l'année dernière. J'aimerais également exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros-Ghali, qui ne ménage aucun effort pour faire en sorte que l'Organisation soit mieux à même de relever les défis d'un monde en rapide évolution.

Il est réconfortant de noter que l'Organisation des Nations Unies compte maintenant parmi ses membres plusieurs États nouvellement indépendants. Nous avons des affinités religieuses et culturelles avec plusieurs d'entre eux. Il y a entre nous tous une amitié partagée et un respect mutuel. Nous espérons que le principe d'universalité, qui a toujours été la pierre angulaire des Nations Unies, englobera bientôt le reste des peuples et des régions, afin que l'Organisation représente véritablement la conscience collective de l'humanité.

Je crois qu'il convient de féliciter chaleureusement le Président Nelson Mandela, le Vice-Président Frederik De Klerk et tous les Sud-Africains. Ensemble, ils ont mis en place dans leur pays un nouvel ordre fondé sur la justice et l'égalité. Le monde se réjouit du retour de l'Afrique du Sud au sein de la famille des nations. Le peuple sud-africain a prouvé que la paix était possible, pour autant que chacun ait la possibilité d'oeuvrer à son édification. C'est un exemple qui mérite réflexion.

Tandis que nous approchons d'un jalon dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies — le cinquantième anniversaire de sa création —, il convient de regarder devant soi plutôt que derrière soi; d'évaluer l'avenir plutôt que le passé. Il faut examiner la forme qu'est en train de prendre notre ordre mondial.

L'Afrique du Sud sert de nouveau modèle; elle offre une vision nouvelle pour un monde en évolution. Elle montre que dans un nouvel ordre il doit y avoir de la place pour tous. Nous devons pouvoir écouter toutes les voix, qu'elles soient faibles ou puissantes. Un nouvel ordre doit être inclusif et encourager activement la participation à tous les niveaux, car dans notre monde de plus en plus interdépendant, l'avenir de l'un, c'est l'avenir de tous. Cela, je crois, est au coeur même de la paix mondiale.

On nous demande donc de mettre au point une nouvelle démarche. Nous devons protéger la primauté du droit, mais nous devons aller plus loin, et faire en sorte que la démocratie, le pluralisme et le respect des droits de l'homme en viennent à régir la vie des nations. Nous devons développer de nouvelles procédures de coopération, de communication et d'accommodement. Nous devons promouvoir la responsabilité sociale, l'engagement national et l'obligation internationale. Les nations doivent apprendre à coexister avec leurs voisins; plus encore, elles doivent apprendre à travailler volontairement ensemble en tant que partenaires dans l'entreprise de la paix.

Une telle transformation se produit au Moyen-Orient. Ma région a été synonyme de conflits et de guerres pendant des décennies. Nous avons enfin l'occasion historique de résoudre le conflit arabo-israélien et de façonner à sa place une nouvelle communauté de paix, d'espoir et de participation pour tous.

La question de Palestine a constitué la principale préoccupation de la Jordanie. Des liens de famille, la contiguïté géographique, et une histoire ainsi que des traditions partagées font qu'il en est ainsi. Au cours des années, la Jordanie a soutenu et encouragé nos frères palestiniens. Nos contributions et nos sacrifices en faveur de la cause palestinienne à partir de 1948 ont été largement reconnus. Mon pays a reçu des vagues successives de réfugiés et de rapatriés, ce qui a représenté une dépense énorme pour notre économie, imposant un fardeau insupportable à nos ressources limitées. Cependant, nous demeurons engagés vis-à-vis de notre processus de démocratisation, de la protection des libertés civiles et des droits de l'homme, ainsi que de conditions de vie décentes et de la fourniture de services pour tous nos citoyens. Ce qui soustend notre engagement, c'est notre conviction qu'une participation populaire sur une large base dans une société civile est fondamentale pour sa santé. Voilà pourquoi la Jordanie a été capable d'endurer les ravages de la guerre, de survivre aux longues années de bouleversements dans notre région.

Si la Jordanie était en première ligne pendant la guerre, elle s'est aussi trouvée en première ligne quand vint la paix. Selon les termes bien connus de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, que mon pays a aidé à rédiger, la Jordanie a toujours oeuvré pour une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous avons encouragé la création du processus actuel avec la Conférence de Madrid de 1991. Lorsque le Gouvernement israélien de l'époque a refusé de négocier avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), la Jordanie est intervenue pour aider les Palestiniens à assumer leur propre rôle en fournissant des auspices qui faciliteraient leur participation.

À présent, l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, négocie directement avec Israël. Les Palestiniens sont implantés à Gaza et à Jéricho, et ils mènent leurs affaires comme bon leur semble : leur destinée est enfin entre leurs propres mains. La Jordanie se félicite de ces événements, et elle continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le succès des dispositions relatives à l'autonomie palestinienne.

Quant au volet jordano-israélien, notre ordre du jour commun a préparé la voie permettant de convenir de moda-

lités dans des domaines tels que l'eau, l'environnement, l'énergie, le territoire, les frontières et la sécurité régionale. Ces accords ont débouché sur une réunion entre S. M. le Roi Hussein et le Premier Ministre israélien Rabin, le 25 juillet 1994, à l'issue de laquelle ils ont signé la Déclaration de Washington. Ce document historique a mis fin à l'état de belligérance entre la Jordanie et Israël. Je viens moi-même d'avoir des pourparlers constructifs avec le Président Clinton et le Ministre des affaires étrangères Peres, l'objectif est d'édifier un cadre de développement trilatéral ainsi qu'un équilibre économique dans la région, et de maintenir l'élan vers la paix.

La Jordanie et Israël participent à des pourparlers de fond, à la recherche de solutions justes et mutuellement acceptables pour les deux parties en ce qui concerne les questions en suspens énoncées dans notre ordre du jour commun. Notre objectif est de conclure un traité de paix fondé sur des bases solides qui puissent résister aux vents du changement. Un tel traité, à notre avis, délimitera nos droits et nos devoirs dans des conditions propices à la paix. Il ouvrira la porte à une coopération au niveau régional, pour que les fruits de la paix puissent être recueillis par nos peuples. Le point de vue de la Jordanie a toujours été que le Moyen-Orient, berceau de la civilisation et lieu de naissance des trois grandes religions monothéistes, devrait être une région de tolérance culturelle et d'interdépendance mutuelle.

Aussi importants que soient nos pourparlers bilatéraux avec Israël, nous sommes très conscients que deux nations quelles qu'elles soient ne peuvent demeurer isolées. Notre but reste une paix d'ensemble. Nombre des questions que nous abordons actuellement dépassent les limites du bilatéralisme et exigent une participation régionale et internationale.

Une question de ce genre concerne la signification spirituelle de la ville de Jérusalem. Pour les fidèles des trois grandes religions monothéistes, Jérusalem doit être le symbole absolu de la paix et sa manifestation glorieuse. Un règlement final sur le statut politique et administratif de la ville devra toutefois découler de négociations entre Palestiniens et Israéliens. Tout arrangement auquel on pourrait parvenir devra servir les intérêts des millions de disciples de l'Islam, du christianisme et du judaïsme.

La dimension économique de la paix est également une préoccupation transnationale. Les économies du Moyen-Orient ont été décimées par le conflit. Elles doivent être relancées pour que la paix puisse prendre racine. L'accès à des possibilités plus équitables de croissance économique sera vitale. Il faudrait mettre au point des stratégies d'allégement et d'annulation de la dette internationale, y compris des conditions concessionnelles plus favorables de la part des Clubs de Paris et de Londres.

Mais les États de la région ont aussi leur rôle à jouer. Les restrictions commerciales doivent être assouplies. Nous devons mettre au point une approche non discriminatoire à l'égard du développement durable et du bien-être économique. Nous espérons que le Sommet économique Moyen-Orient-Afrique du Nord qui se tiendra à Casablanca se fondera sur les résultats du Groupe de travail pour le Développement économique régional et se révélera être une instance utile pour explorer la question d'un partenariat éventuel entre gouvernements, entreprises privées et institutions financières internationales. C'est ce partenariat qui détient sûrement la clef de l'avenir économique de la région.

Les changements internationaux découlant de la fin de la guerre froide ont eu des incidences sur la situation politique au Moyen-Orient comme ailleurs. La transformation des politiques de pouvoir au niveau mondial s'est accompagnée d'un changement d'attitude, modifiant les calculs du rapport coût-bénéfice des États régionaux. Les objectifs stratégiques nationaux ne peuvent plus être recherchés aux dépens d'autres dans ce que l'on a pu appeler «le jeu des sommes nulles». Dans le contexte d'un régime de sécurité régionale, l'ampleur, le rôle et la fonction des forces armées dans des États de la région pris individuellement connaîtront sans doute des changements radicaux. Ces changements faciliteront les fonctions de maintien de la paix, ce qui permettra aux rares ressources d'être utilisées à des fins de développement.

Dans ce contexte, la Jordanie appuie pleinement les cinq dimensions de la paix et de la sécurité mondiales énoncées par le Secrétaire général. Je tiens à ajouter que la Jordanie soutient les efforts qui se déroulent actuellement pour rationaliser l'Organisation des Nations Unies, et qu'elle souscrit pleinement à la tentative d'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil de sécurité. Nous appuyons également la proposition américaine selon laquelle il faudrait renforcer les opérations de maintien de la paix en prévoyant du personnel supplémentaire, des capacités techniques plus efficaces sur le terrain, une plus grande coopération entre les Nations Unies et les pays participants, ainsi qu'une approche plus unifiée à l'égard de la formation.

Encore une fois, la Jordanie est au premier plan du changement. En tant que gardiens de la paix sous le com-

mandement des Nations Unies dans des régions aussi éloignées que la Géorgie, l'Angola et l'ex-Yougoslavie, ses forces armées apprécient l'occasion qui leur est offerte de participer à de telles missions, car, en réalité, elles leur permettent de participer à la mise en place de l'ordre mondial. La Jordanie est fière de prendre part à l'élaboration des arrangements de sécurité globale.

Au fur et à mesure que le processus de paix progressera, il sera nécessaire de promouvoir une identité régionale commune et des points de vue régionaux partagés. Tout le Moyen-Orient doit contribuer à la mise au point de ces vues communes. La solution du problème, une fois encore, réside dans la participation. De même que les pays et les peuples de la région doivent avoir leur mot à dire alors que se prépare leur avenir, ils auront beaucoup à gagner du succès de cet effort.

Et par conséquent, le succès sera vraisemblablement manifeste, car la diversité de notre région est une ressource que nous devons apprendre à utiliser de façon créative. Nos vues seront inévitablement différentes des autres sur certaines questions, tout comme elles seront convergentes sur d'autres, mais nous devons être capables de les exposer en sachant qu'elles seront entendues, car la communication honnête est la base d'un engagement véritable dans toute entreprise commune.

Dans cet esprit, la Jordanie se sent tenue par l'honneur d'exprimer son inquiétude au sujet du processus de réconciliation mondiale. Il ne faut pas permettre que l'inertie domine la conduite des affaires mondiales. Les conflits aux racines profondes ne disparaîtront pas d'eux-mêmes. Nous demandons donc instamment à la communauté internationale des États d'agir rapidement pour faciliter leur règlement.

Un exemple frappant en est la situation en Bosnie-Herzégovine. Les pratiques épouvantables du «nettoyage ethnique» et du génocide se poursuivent en ce moment même. Mon pays exècre ces atrocités. La Jordanie, qui appuie tous les efforts que déploie la communauté internationale pour mettre fin à ce conflit tragique et inutile, a pris les mesures nécessaires pour soulager les épreuves qu'il a causées. La Jordanie s'est jointe au groupe spécial du Mouvement des pays non alignés sur la Bosnie. Nos soldats, qui forment le deuxième contingent en importance de l'initiative de maintien de la paix des Nations Unies dans les Balkans, participent aux activités de secours humanitaires et de maintien de la paix. La Jordanie a appuyé les Accords de Vienne et de Washington sur la création d'une fédération entre les Musulmans et les Croates de Bosnie, et

a accueilli favorablement le plan de paix proposé par le Groupe de contact, appuyé par le sommet du G-7 à Naples. La remise en question du plan par les Serbes, alors qu'il avait été accepté par les Musulmans et les Croates, nous déçoit profondément.

Pour ce qui est de la situation dans le Golfe, l'importance de la stabilité et de la sécurité ne peut être exagérée. Les normes internationales doivent être respectées; l'intégrité territoriale de tous les États doit être préservée. Leur souveraineté et leur indépendance politique doivent être reconnues sur la base de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Mon pays souhaite également réitérer la profonde inquiétude que lui inspire la situation critique du peuple de l'Iraq, pays où les conditions de vie se dégradent rapidement. Nous avons l'intention de faire tout notre possible pour soulager les souffrances du peuple iraquien, tout en continuant de nous conformer aux dispositions des résolutions des Nations Unies.

La perception déformée de l'Islam continue de nous inquiéter. L'attention de l'ONU devrait se porter sur la propagation de l'islamophobie, ou de la haine des Musulmans. Ce phénomène se manifeste de plusieurs façons, qu'il s'exprime verbalement ou de façon carrément physique. Ses artisans font usage d'une rhétorique provocatrice. Ils prêchent l'inexorabilité d'une apocalypse culturelle, taxant tous les Musulmans de fanatisme extrémiste. Ils ignorent le fait que l'Islam est un concept et une institution larges et adaptables. Il y a maintenant plus d'un milliard de Musulmans sur la planète. L'Islam englobe donc toutes les nuances d'opinions politiques, différents modèles de pensée théologique et une expérience humaine des plus diversifiées.

La Jordanie demande instamment à tous les États Membres d'unir leurs forces pour promouvoir une meilleure compréhension de l'Islam en tant que religion, culture et civilisation. L'expression du sentiment antimusulman et d'autres manifestations de l'islamophobie devraient être surveillées et contrées par des campagnes d'éducation, des échanges culturels et autres mesures semblables. Nous avons toujours préconisé qu'un dialogue interconfessionnel est la meilleure façon de combattre le sectarisme et les stéréotypes.

Cela fait maintenant plus de 10 ans que je suis venu devant cette assemblée et que j'ai lancé un appel, au nom de mon pays, à l'instauration d'un nouvel ordre humanitaire mondial, ce qui a mené à la création de la Commission indépendante pour l'étude des questions humanitaires internationales. Cette commission a été chargée d'examiner une gamme étendue de questions humanitaires urgentes.

Elles s'est acquittée convenablement de ses fonctions, produisant une série de rapports qui ont démontré clairement l'ampleur du désastre humanitaire mondial imminent.

Il serait réconfortant de venir aujourd'hui à l'Assemblée et de dire que ses travaux ont fait une différence marquante. Ce serait réconfortant, mais ce ne serait pas vrai. Le nouvel ordre humanitaire international n'a pas vu le jour. Les impuissants sont restés impuissants. Les dépossédés n'ont pas recouvré leurs droits fondamentaux. Il y a davantage de réfugiés, davantage d'enfants dans les rues, davantage de victimes innocentes des conflits que jamais auparavant. Le pire, c'est que ces questions sont encore examinées de façon parcellaire. On dit souvent qu'il ne faudrait pas essayer de s'occuper d'une masse de symptômes, mais d'en rechercher les causes. Ce qui est remarquable, c'est qu'il semble que souvent, loin d'en rechercher les causes, nous faisons de notre mieux pour ignorer les symptômes.

Aujourd'hui, j'ai tenté de parler des causes. J'ai parlé de la nécessité fondamentale de la participation à tous les niveaux. J'ai soumis à l'Assemblée la vision d'un ordre mondial caractérisé par le partenariat et la communication, la tolérance et la confiance. À certains endroits, cette vision est sur la voie de la réalisation; ailleurs, elle n'a jamais été aussi improbable. Les choix sont très clairs, et c'est à nous de choisir.

Mon pays appuie sans réserve cette organisation, ce dont je me porte garant, car, à mesure que nous approchons du XXIe siècle et du cinquantième anniversaire de l'Organisation, l'idéal qui a inspiré la Charte des Nations Unies n'a jamais été aussi important.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Prince héritier du Royaume hachémite de Jordanie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

S. A. R. le Prince El Hassan Bin Talal, Prince héritier du Royaume hachémite de Jordanie, est escorté de la tribune.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, S. E. M. Ali Alatas.

M. Alatas (Indonésie) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous transmettre, au nom de la délégation indonésienne, toutes nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pendant sa quarante-neuvième session. Nous sommes heureux que la direction des travaux de cette

session soit confiée à un diplomate et à un homme d'État expérimenté, qui est le représentant d'un pays frère de l'Afrique avec lequel l'Indonésie entretient depuis long-temps d'étroites relations d'amitié et de coopération.

Je tiens également à exprimer nos sincères remerciements à votre distingué prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Insanally, du Guyana, qui a dirigé avec tant de compétence nos travaux au cours d'une année particulièrement chargée.

Je me joins aux autres membres pour rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts résolus qu'il déploie en vue de résoudre diverses situations de conflit dans le monde entier et pour les initiatives qu'il a lancées pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument mondial de prise de décisions plus efficace en cette époque riche en défis.

Nous nous réunissons en une période de changements et de transitions généralisés, une période où les problèmes mondiaux semblent se prêter moins facilement à des solutions, où les concepts et les modes d'action passés semblent moins appropriés, et où les institutions semblent moins efficaces. C'est aussi une époque de contradictions et de paradoxes, où les regains d'espoir s'accompagnent de vives angoisses et où nouvelles et grandes possibilités sont assombries par des défis sans précédent dans un monde qui s'unit et se fragmente tout à la fois.

L'euphorie qui avait d'abord envahi la communauté internationale à l'issue de la guerre froide s'est dissipée et a fait place à un sentiment croissant d'incertitude, d'inquiétude et de désillusion. Avec l'expérience amère de la guerre du Golfe, l'horrible épisode l'«épuration ethnique» et la violence dans l'ex-Yougoslavie, en Somalie et au Rwanda,

on est beaucoup moins certain aujourd'hui de savoir comment répondre au mieux aux exigences et aux vicissitudes d'un monde où l'interdépendance entre les pays s'accroît de jour en jour et où les problèmes toujours plus complexes concernant la paix, la sécurité et le développement se généralisent de plus en plus. Notre plus grand défi est donc de savoir comment façonner tous ensemble un système de gestion mondiale plus efficace pour gérer les changements énormes qui sont en train de transformer le fond et la forme des relations internationales pour les décennies à venir.

Pour atteindre cet objectif fondamental, il convient avant tout de reconnaître que l'ONU en est le coeur et le principal mécanisme. L'ONU est la seule institution universelle dont nous disposons aujourd'hui, et tout système de gestion mondiale doit, pour être viable et accepté par toute la communauté mondiale, reposer fermement sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies et organisé selon les préceptes de l'égalité souveraine, de l'intérêt et de l'avantage communs, de la responsabilité équitablement partagée et de l'engagement commun en faveur d'une coopération mondiale.

Il est donc d'une importance vitale que l'efficacité et le dynamisme de notre organisation soient assurés et maintenus. Depuis la création des Nations Unies, il y a près de 50 ans, le monde a changé au point de devenir presque méconnaissable, et les problèmes internationaux sont devenus beaucoup plus complexes. Le fardeau des responsabilités confiées à l'ONU est aujourd'hui plus lourd que jamais. Paradoxalement elle doit en même temps faire face à une crise financière toujours plus grave. Cette situation paradoxale, où l'ONU est censée régler une multitude de problèmes alors que l'argent lui fait cruellement défaut, ne saurait se prolonger sans avoir des conséquences néfastes pour la communauté mondiale.

Il est tout aussi important de faire en sorte que le système des Nations Unies reste fidèle aux principes démocratiques sur lesquels il a été fondé et s'adapte aux réalités de notre temps. Nous pensons donc que le processus de réforme du système des Nations Unies devrait aller au-delà d'une simple amélioration de ses procédures et pratiques et devrait, notamment, tenir compte de questions aussi essentielles que la représentation des États Membres à tous les niveaux du système et leur participation effective au processus de prise de décisions. L'Assemblée générale devrait jouer un rôle déterminant dans l'élaboration de ce processus tout en poursuivant la rationalisation de ses travaux.

S'agissant de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, ma délégation, à maintes reprises dans le passé, a clairement défini sa position. Le dernier examen de cette question a été entrepris il y a près de 30 ans. Depuis, le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies a considérablement augmenté, rendant urgent l'élargissement du Conseil. Une telle augmentation devrait tenir compte du principe d'une représentation géographique équitable et des intérêts et préoccupations des pays en développement, qui représentent la majorité écrasante de l'Organisation. En outre, ma délégation appuie la proposition tendant à augmenter le nombre des membres permanents du Conseil de sécurité. À cet égard, nous estimons que si le principe de la représentation géographique est important, il ne devrait cependant pas être le seul critère pour décider de l'éligibilité des nouveaux membres permanents. À notre avis d'autres critères objectifs ont aussi leur importance : les réalités politiques, économiques et démographiques; la capacité d'un pays à contribuer à la promotion de la paix, de la sécurité et du développement économique aux plans régional et mondial et son bilan en la matière; et la détermination des États d'assumer les responsabilités inhérentes à un tel statut. Dans cet exercice notre objectif doit être comme toujours de promouvoir la transparence, la légitimité, la responsabilité et l'efficacité.

Dans les domaines économique et social, ainsi qu'en matière de coopération pour le développement, on a dit que le système des Nations Unies ne fonctionnait pas de façon suffisamment coordonnée et cohérente. Pour autant, nous ne voyons pas actuellement d'avantage particulier dans la proposition de création d'un conseil de sécurité économique. Il conviendrait plutôt de renforcer le Conseil économique et social pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle tel qu'envisagé dans la Charte des Nations Unies. À cet égard, je pense qu'il serait fructueux d'inviter les ministres responsables des finances et de la planification du développement et d'autres ministres compétents à participer aux délibérations sur d'importantes questions relatives au développement lors des réunions de haut niveau de l'ECOSOC. L'ONU devrait également continuer de renforcer sa coordination avec les institutions de Bretton Woods de façon à adopter des politiques plus cohérentes et à renforcer la coopération en faveur du développement.

Bien que la fin de la guerre froide ait réduit la menace d'une guerre nucléaire, elle n'a pas éliminé le danger posé par les armes nucléaires. Le désarmement nucléaire reste un impératif. Nous espérons que, grâce à de nouveaux succès dans le domaine crucial de la limitation et de la réduction des armements, l'accroissement quantitatif des armes nucléaires sera bientôt stoppé. La réduction importante des deux plus grands arsenaux nucléaires du monde qui a fait suite à la conclusion du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START II) et à l'application du moratoire, toujours en vigueur, sur les essais nucléaires par la plupart des États dotés d'armes nucléaires, constitue un développement encourageant.

À cet égard, l'importance d'un traité d'interdiction complète des essais en tant que progrès considérable vers le désarmement nucléaire et mesure urgente destinée à protéger l'environnement ne saurait trop être soulignée. C'est pourquoi la Conférence du désarmement s'est vu confier un mandat clair et explicite pour la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Malheureusement, le manque de volonté politique de la part de certains États dotés d'armes nucléaires a empêché de progresser dans cette tâche vitale. Il est essentiel que des efforts sérieux et concertés soient menés au sein de la Conférence du désarmement conjointement avec l'action multilatérale plus vaste entreprise au sein de la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle afin de parvenir à la conclusion d'un traité universel et réellement vérifiable dans des délais précis. Nous pensons qu'un tel traité pourrait servir d'instrument réellement crédible d'un régime de nonprolifération nucléaire.

La convocation en 1995 de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité de non-prolifération (TNP) offre une occasion unique de procéder à une évaluation objective de son application. Il ne fait aucun doute que la question de la prorogation du TNP est liée à d'autres questions aussi importantes que le désarmement nucléaire, la diffusion du savoir-faire nucléaire à des fins pacifiques, l'octroi de garanties de sécurité aux États non nucléaires et la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Ainsi, les questions auxquelles nous ferons face l'année prochaine ne devraient pas être réduites à un simple choix entre la durée limitée ou illimitée du TNP ou entre sa prorogation conditionnelle ou inconditionnelle. La longévité du Traité dépendra en fin de compte de la solution de ces diverses questions et de la volonté des puissances nucléaires de respecter leurs obligations.

Les organisations régionales et sous-régionales continuent d'apporter des contributions substantielles à la cause du désarmement et de la paix. Dans la région Asie-Pacifique, le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a été créé en juillet dernier à Bangkok, reflétant le désir des pays de la région d'assurer à leurs peuples un environnement pacifique et stable aux plans politique et de la sécurité. Ce forum est unique en ce sens qu'il n'a pas été créé pour répondre à une crise mais plutôt à titre de diplomatie préventive pour gérer les changements stratégiques de telle sorte que, graduellement et pacifiquement, des relations stables se développent entre les principales puissances ainsi qu'entre les puissances régionales au cours de la prochaine décennie. En même temps, l'ANASE intensifie ses efforts en vue de réaliser son plan de zone de paix, de liberté et de neutralité, dont la composante principale serait une zone de l'Asie du Sud-Est exempte d'armes nucléaires. La réalisation de ce plan représenterait une étape importante dans l'instauration d'une paix stable dans la région et une contribution régionale notable au désarmement et à la non-prolifération dans le monde.

Bien que la région Asie-Pacifique jouisse actuellement d'une paix relative, elle n'est certainement pas à l'abri de tensions ni de la menace de conflits en puissance. Parmi les problèmes réels ou potentiels auxquels la région doit faire face il y a la persistance des conflits entre États, particulièrement les différends territoriaux et les revendications chevauchantes de souveraineté qui risquent de s'intensifier si leur capacité à se transformer en conflits n'est pas gérée efficacement. C'est pourquoi, dans sa Déclaration de Manille de 1992, l'ANASE a souligné que son Traité d'amitié et de coopération devrait servir de base à la création d'un code de comportement international dans la région et qu'elle a prôné en conséquence le règlement pacifique des différends et le non-recours à la force. La réaction positive des grandes puissances et des pays de la région à un traité servant de code de comportement à la première réunion du Forum régional de l'ANASE rend d'autant plus nécessaire la promotion d'efforts de coopération entre les pays ayant des revendications de souveraineté chevauchantes dans la mer de Chine du Sud afin d'assurer le développement pacifique de la région.

S'agissant de la question nucléaire dans la péninsule coréenne, l'accord conclu en août dernier entre les Gouvernements des États-Unis et de la République populaire démocratique de Corée a été un pas important vers le règlement du problème. Nous persistons à croire que cette question complexe ne pourra être réglée que par la modération mutuelle ainsi que par un dialogue et des négociations sincères et soutenues.

Au Moyen-Orient, la recherche de la paix continue de s'accélérer et promet d'inaugurer une ère nouvelle. La Déclaration de principes historique signée entre l'Organisation de libération de la Palestine et le Gouvernement israélien il y a plus d'un an a été suivie par l'Accord signé au Caire en mars dernier, qui a fixé les modalités de transition vers l'autonomie palestinienne dans la bande de Gaza et à Jéricho, ouvrant ainsi la voie au retour triomphal du Président Yasser Arafat dans ces régions. Une autre étape décisive a encore été franchie avec la signature de la Déclaration de Washington entre la Jordanie et Israël, qui a mis fin à l'état de guerre entre eux et ouvert la voie à la conclusion d'un traité de paix d'ensemble.

Tout en se félicitant de cette évolution positive, ma délégation est vivement consciente des formidables défis qui nous attendent. L'autonomie palestinienne devrait maintenant être élargie pour englober les aspects économiques, sociaux et culturels de la vie nationale, et cette autonomie devrait s'étendre à tous les territoires palestiniens occupés. En outre, la communauté internationale devrait hâter l'assistance qu'elle a promise à l'Autorité palestinienne pour la reconstruction des infrastructures nécessaires. Il est également évident que des progrès sur les autres aspects des négociations arabo-israéliennes sont une condition sine qua non d'un règlement d'ensemble de la question du Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978). La garantie ultime de la paix est le retrait d'Israël de tous les territoires occupés, y compris les hauteurs du Golan et le Sud-Liban.

En Bosnie-Herzégovine, les atrocités, les assassinats insensés de civils et le «nettoyage ethnique» perpétrés par les Serbes de Bosnie se poursuivent sans relâche. Les appels lancés par le Gouvernement bosniaque en faveur d'une intervention internationale efficace ou, au moins, de la levée de l'embargo discutable sur les armes sont restés lettre morte. La sauvagerie du conflit n'a que peu de précédents dans l'histoire, et l'ambivalence de la communauté internationale a contribué à la perpétuer et a contribué à la menace constante d'un débordement. En rejetant le dernier plan de paix proposé par le Groupe de contact, les Serbes de Bosnie ont porté un coup sérieux aux efforts internationaux visant à mettre fin au conflit.

M. Píriz-Ballón (Uruguay), Vice-Président, assume la présidence.

Ce carnage ne peut continuer. Il incombe au Conseil de sécurité de se prononcer sans équivoque sur la non-application de la résolution 713 (1991) concernant l'imposition d'un embargo sur les armes à la Bosnie-Herzégovine. En outre, devant l'intransigeance dont continuent de faire preuve les Serbes de Bosnie, le Conseil de sécurité doit prendre des mesures fermes et résolues afin d'assurer la mise en oeuvre du plan de paix. Parallèlement, la communauté internationale devrait envisager la mise au point d'un

mécanisme de négociations, y compris la convocation d'une conférence internationale dûment structurée, pour traiter des aspects plus larges du conflit dans l'ex-Yougoslavie et alentours et aboutir en fin de compte à une solution d'ensemble qui permettrait au peuple de cette région de vivre en sécurité et en paix, à l'abri de l'agression, de la domination et de l'ingérence extérieure.

Au début de cette année, le peuple sud-africain a finalement mis un terme à l'apartheid en organisant les premières élections non raciales et en mettant en place par la suite le premier gouvernement démocratiquement élu sous la présidence de Nelson Mandela. Nous avons tous accueilli avec joie cet événement historique, ainsi que le retour de l'Afrique du Sud à la place qui lui revient dans la communauté des nations. L'Indonésie se réjouit de la coopération étroite et mutuellement avantageuse qu'elle se propose d'établir avec le nouveau Gouvernement et le peuple sud-africains.

Ailleurs en Afrique, nous assistons toutefois, avec une profonde angoisse au déchaînement de la violence au Rwanda, qui a déclenché un exode de réfugiés dans les pays voisins et provoqué une crise humanitaire d'une ampleur catastrophique. Avec la fin des combats et de l'effusion de sang et la création du nouveau gouvernement à Kigali, nous espérons que les parties intéressées reprendront le processus de réconciliation nationale fondé sur l'Accord d'Arusha, qui fournit réellement un cadre approprié à cet égard.

La situation en Somalie continue d'être caractérisée par des poussées récurrentes de violence et une détérioration de la sécurité. Nous restons persuadés que la solution à la guerre civile dans ce pays ne peut s'obtenir que par un dialogue soutenu entre toutes les parties, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Dans ce contexte, nous espérons que la conférence de réconciliation nationale sera bientôt convoquée, conformément à la Déclaration publiée en mars dernier par les dirigeants somalis.

L'entrée en vigueur, le mois prochain, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer représente l'aboutissement des efforts commencés il y a plus de 20 ans pour créer un nouvel ordre pour les océans. La Convention, que l'Indonésie a ratifiée en 1985, contribuera de manière importante à la promotion des utilisations pacifiques des mers et à leur utilisation équitable.

Je suis d'accord avec ce que dit le Secrétaire général dans son rapport intitulé «Un Agenda pour le développement» (A/48/935) au sujet de l'économie, à savoir qu'elle

est le moteur du progrès et du développement dans son ensemble. Pour pousser la métaphore un peu plus loin, il conviendrait peut-être de dire qu'actuellement l'économie mondiale est un moteur défectueux qui, après avoir calé commence à redémarrer. Il est défectueux par suite des déséquilibres et des inégalités qui ont déformé l'un de ses éléments les plus importants, la relation entre les économies développées et les économies en développement. Il est tombé en panne du fait d'une récession longue et dévastatrice mais, récemment, il a montré des signes de reprise.

Cependant, les statistiques globales concernant la croissance économique mondiale dissimulent souvent autant qu'elles renseignent. Comme le souligne fort bien l'Étude sur la situation économique et sociale du monde de 1994, l'économie mondiale demeure une mosaïque complexe marquée par de forts contrastes, où la plupart des pays en développement sont souvent trop faibles et trop vulnérables pour pouvoir être vraiment compétitifs sur le marché mondial, au risque donc d'être de plus en plus marginalisés et de sombrer dans la pauvreté absolue. Par conséquent, tout en tenant compte de la nécessité de maintenir une croissance économique globale non inflationniste, il est impératif de continuer à éliminer la pauvreté et d'accélérer le développement socio-économique des pays en développement, et cela sur une base soutenue et durable.

Pour que le moteur du progrès mondial et du développement puisse mener l'humanité vers un avenir plus radieux au cours du prochain siècle, il faut qu'il y ait une meilleure coordination entre les parties qui le composent et que son fonctionnement soit plus efficace. Nous n'avons d'autre choix que d'instaurer un nouveau partenariat pour le développement qui associerait toutes les nations, qu'elle soient développées ou en développement. C'est pourquoi il est essentiel que nous mettions pleinement en oeuvre la résolution 48/165 de l'Assemblée générale sur la «Reprise du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat». En adoptant cette résolution, la communauté internationale a reconnu la valeur unique des principes d'interdépendance véritable, d'intérêt et d'avantage mutuels, de même que de responsabilité équitablement partagée dans un esprit de partenariat mondial.

Corollaire indispensable à l'instauration de ce partenariat Nord-Sud, la coopération Sud-Sud est chaque jour plus indispensable, les pays en développement étant de plus en plus appelés à partager la responsabilité de la croissance et du développement du monde. Nous attendons avec impatience le rapport du Secrétaire général sur cette question ainsi que les délibérations portant sur l'adoption d'un Agenda pour le développement.

Comme beaucoup l'ont préconisé lors des auditions mondiales pour le développement en juin dernier, ainsi qu'à la Réunion de haut niveau du Conseil économique et social, l'Agenda devrait être tourné vers l'action et offrir une politique d'ensemble et un cadre prioritaire pour une approche équilibrée et globale du développement. Il devrait refléter la reconnaissance et l'acceptation universelles de l'Organisation des Nations Unies en tant que seule organisation en mesure de traiter aussi bien des questions de développement que des questions de paix et de sécurité. Il conviendrait également que les institutions, organismes et programmes de l'ONU soient organisés de manière à pouvoir mettre en oeuvre l'Agenda de façon efficace et coordonnée, sans qu'il soit nécessaire de créer une nouvelle instance à cette fin. La nécessité de susciter la volonté politique indispensable à l'appui de l'Agenda s'imposera de toute évidence. Nous espérons que l'«Agenda pour le développement» servira de complément approprié à l'«Agenda pour la paix».

L'un des événements les plus marquants sur le plan économique international est l'achèvement des négociations de l'Uruguay Round avec la signature à Marrakech de l'Acte final et de l'accord portant création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Indonésie et les autres pays en développement ont accepté l'accord de l'Uruguay Round dans son ensemble, en dépit des obligations et des défis très lourds qui en découlent, car ils estiment qu'il offrira d'énormes possibilités d'accès au marché, et, donc, de croissance économique et de prospérité. Ils escomptent aussi que l'accord de l'Uruguay Round fournira l'assurance tant attendue d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles à l'abri de mesures arbitraires et unilatérales. Pourtant, nous ne cachons pas notre crainte que la mise en oeuvre de l'Acte final ne soit tardive et même ne traîne indéfiniment. Une telle éventualité viendrait largement contrecarrer son objectif premier et le priver de son impact positif, comme ce fut hélas le cas pour les négociations de Tokyo. En outre, nous estimons que les tentatives de surcharger de programme de travail de l'OMC avec des clauses sociales constituent un protectionnisme à peine déguisé et tendent à réduire à néant les quelques avantages comparés des pays en développement. C'est pourquoi nous pensons que la ratification et l'application des accords de l'Uruguay Round ne doivent pas être subordonnées à des questions qui n'ont que peu à voir ou sont sans rapport avec l'élaboration d'un nouveau régime commercial international. Toutes les nations sont appelées à mobiliser leur volonté politique et à accepter d'inévitables modifications en matière d'avantage comparé sans que les économies les plus faibles aient à supporter le fardeau des ajustements.

S'il régnait une plus grande équité dans les relations entre pays développés et pays en développement, nous ne ferions pas face aujourd'hui au problème de pays en développement écrasés par le fardeau de leur dette extérieure. Alors que la dette globale a diminué, à la suite principalement de diverses mesures de secours, la crise de la dette extérieure persiste, notamment dans les pays les moins avancés, où la situation s'est nettement aggravée et continue de faire obstacle aux perspectives de croissance et de développement économiques. Une solution durable au problème de la dette ne peut être garantie que par une stratégie axée sur le développement et élaborée dans le cadre d'une responsabilité partagée et d'un partenariat authentique. Ainsi, plutôt que d'adopter une approche partiale à l'égard des causes de la dette extérieure, il serait urgent que toutes les parties adoptent une approche coordonnée.

Présidant actuellement le Mouvement des pays non alignés, l'Indonésie attache la plus haute priorité au règlement de cette crise. À la veille du Sommet de Tokyo, l'an dernier le Président Soeharto a pris l'initiative d'adresser un mémorandum sur la dette des pays en développement au Président du Groupe des Sept, invitant le Groupe à entamer un dialogue sur cette question. Nous sommes encouragés par la réponse positive adressée par le G-7 au Mouvement des pays non alignés sur cette question à Tokyo, puis en juillet dernier à Naples, où, entre autres, il prie instamment le Club de Paris de poursuivre ses efforts en vue d'alléger la dette des pays les plus pauvres et des pays les plus endettés et, lorsqu'il le faut, de réduire le poids de la dette et d'accorder de plus larges concessions aux pays en proie à des difficultés particulières. En outre, l'Indonésie a récemment accueilli une réunion ministérielle des pays non alignés sur la dette et le développement, à laquelle ont participé les pays les moins avancés et les plus endettés. La réunion a invité la communauté internationale, en particulier les donateurs et les institutions financières internationales, à arrêter entre autres une série de principes communs pour les négociations futures sur la dette, incluant des arrangements ponctuels pour le règlement des dettes non remboursées, et l'application de la réduction de la dette à toutes les catégories de dettes, y compris la dette multilatérale. Un rapport sur cette réunion a été soumis au Secrétaire général pour examen éventuel à la présente session de l'Assemblée générale.

Fermement attachée aux droits des peuples au développement, notamment au droit social, l'Indonésie a pris l'engagement de participer activement au Sommet mondial pour le développement social. La Conférence mondiale sur les femmes qui aura lieu en 1995 mérite également l'appui total de la communauté internationale. L'Indonésie est attachée à l'adoption d'une déclaration par laquelle la Conférence exigerait l'égalité tant, de facto que de jure, entre les hommes et les femmes, l'intégration des questions relatives aux sexes dans les programmes de développement durable, et un programme d'action visant la réalisation de ces objectifs.

Alors que nous nous apprêtons à commémorer l'an prochain le cinquantième anniversaire de l'Organisation, il me semble que bien que nos espoirs aient été déçus à la fin de la guerre froide, nous soyons sur le point d'ouvrir une porte sur un avenir qui n'appartienne ni aux nations du Nord ni à celles du Sud, ni à celles de l'Ouest ni à celles de l'Est, mais à une humanité non divisée. Peut-être la sagesse n'advient-elle jamais que progressivement. Tout d'abord, nous nous sommes rendu compte que l'espèce humaine ne saurait survivre à une guerre froide dirigée contre ellemême, que nos problèmes sont d'ordre global et systémique, et que donc des solutions vraiment efficaces à ces problèmes doivent être intégrales et si complètes que seul un partenariat mondial est en mesure de les appliquer.

Nous devrions réaliser aujourd'hui que sans ce partenariat, nos brillants espoirs ne sauraient se matérialiser. Alors que nous travaillons pour la réalisation d'un «Agenda pour le développement» afin de l'harmoniser avec l'«Agenda pour la paix», nous sommes en train d'affiner les détails de notre vision commune d'un monde meilleur et plus uni. On dit que l'avenir appartient à ceux qui en ont une vision claire. Cela est peut-être vrai, mais seulement si nous sommes fidèles à cette vision, si nous persévérons dans la bonne voie, et donc si nous nous montrons dignes d'elle.

Le Président (interprétation de l'espagnol) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Géorgie, S. E. M. Alexander Chikvaidze.

M. Chikvaidze (Géorgie) (interprétation de l'anglais): Je voudrais commencer mon allocution en exprimant mes félicitations à M. Amara Essy pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale en cette quarante-neuvième session. Il s'agit là d'une reconnaissance méritée de sa vaste

expérience, et d'un hommage rendu à la place importante qu'occupe son pays au sein de la communauté internationale.

J'aimerais également transmettre nos salutations et exprimer notre gratitude particulière au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'attention soutenue qu'il a accordée aux problèmes de mon pays et le noble dévouement dont il fait preuve en vue de léguer un monde plus sûr et plus sain aux générations futures. Le peuple géorgien attend avec un grand intérêt sa prochaine visite officielle en Géorgie.

Tout d'abord, j'aimerais transmettre à l'Assemblée les salutations et les meilleurs voeux de réussite de la part du Chef de l'État et Président du Parlement de la République de Géorgie, M. Édouard Chevardnadze.

Il y a un peu plus de deux ans, j'ai eu le privilège de présider à l'entrée de mon pays au sein des Nations Unies en tant que cent soixante-dix-neuvième Membre et de m'adresser à l'Assemblée de cette tribune. Ce fut un moment de joie pour notre nation.

De nombreux événements ont eu lieu durant ces deux années qui ne sauraient certes inspirer de la joie ou de la satisfaction.

Ce n'est que récemment que mon pays a entrepris la tâche ardue de construire une société démocratique. Il se heurte à de nombreux problèmes internes et externes dans l'accomplissement de ses efforts. En dépit d'élections régulières et démocratiques et de la mise en place de structures gouvernementales, le pays continue de vivre une crise politique et économique profonde.

La communauté internationale a aidé la Géorgie, et j'aimerais faire part de notre reconnaissance et de notre gratitude aux Gouvernements des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Allemagne, d'autres États membres de l'Union européenne, et de la Turquie — pour n'en citer que quelques-uns — ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées, pour l'assistance inestimable qu'ils ont fournie à mon pays, confronté à une période difficile.

Il est clair qu'un grand nombre de problèmes auxquels la Géorgie, ainsi que tous les autres pays qui n'ont que récemment retrouvé l'indépendance et un développement normal doivent faire face, ont des racines internes et doivent être traités d'abord et avant tout par les pays eux-mêmes. Mais laissons de côté pour le moment l'aspect interne et concentrons-nous sur l'environnement international dont ces pays font partie au même titre que les autres.

Avec la fin de la guerre froide, le monde a connu de profonds changements. Le risque d'une catastrophe nucléaire globale a diminué et le monde est ainsi devenu un endroit moins dangereux; mais dans le même temps, il est devenu moins stable et moins prévisible. La relation entre les États et les autres acteurs sur la scène internationale a également changé.

Le système des relations internationales de l'aprèsguerre était façonné sur les réalités économiques, politiques, idéologiques, géographiques et autres de cette période. Une de ces réalités était la profonde prise de conscience qu'un régime totalitaire de type fasciste avait été défait. Aussi, malgré ses travers essentiels, le système bipolaire de l'après-guerre a, de façon générale, répondu aux exigences du temps et assuré d'une certaine manière la sécurité et la stabilité sur notre planète.

Notre génération a connu la chute d'un autre régime totalitaire avec l'effondrement de l'idéologie communiste et de ses partisans. Cela a abouti à de profonds changements dans la nature des relations internationales. Des exigences différentes sont à présent dictées par l'époque, et d'autres défis se posent à la communauté des nations. Néanmoins, cette fin de toute une période de l'histoire humaine n'a pas été suivie par la création d'un nouveau système de relations internationales correspondant aux réalités du monde contemporain comme cela avait eu lieu il y a une cinquantaine d'années. Il est apparu que les institutions politiques internationales, ainsi que la pensée politique en général, n'étaient pas préparées aux changements, et elles continuent ainsi d'appliquer encore aujourd'hui des mesures au jour le jour.

Les dirigeants politiques d'aujourd'hui semblent avoir sous-estimé la nature et l'ampleur de ces changements et paraissent incapables de faire face aux problèmes actuels ou aux défis du monde de l'après-confrontation. L'infrastructure, les principes, les moyens et la mentalité dans le domaine des relations internationales ont besoin d'être adaptés aux nouvelles circonstances.

C'est là que se trouve l'aspect externe des problèmes auxquels font face les États indépendants nouvellement apparus, y compris mon propre pays. Il sont en train de faire leurs premiers pas hésitants sur la voie d'une société démocratique, une voie longue et difficile dans un monde encore ébranlé par la nature des changements et qui ne comprend ni l'ampleur des problèmes vécus par ces pays, ni l'intérêt que l'existence de ces nations et leur développement stable représentent pour lui.

Plusieurs de ces pays, y compris le mien, peuvent malheureusement être décrits comme «des points chauds» : ce sont les blessures non cicatrisées qui couvrent le corps de notre planète. Ces blessures ouvertes demandent une opération chirurgicale radicale, alors que les activités de maintien de la paix de la communauté internationale, malgré tous ses efforts, tendent parfois à ressembler à un traitement prudent sur ordonnance médicale.

En tant que Ministre des affaires étrangères de Géorgie, peut-être n'est-il pas de mon ressort de me plaindre des insuffisances des Nations Unies en matière d'activités de maintien de la paix. L'Organisation dans son ensemble, le Conseil de sécurité, le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali et son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Brunner, de Suisse, ont accordé beaucoup d'attention aux problèmes de mon pays troublé. Sur la seule question de la région d'Abkhazie, en Géorgie, neuf résolutions du Conseil de sécurité ont été adoptées, de nombreuses missions ont été dépêchées et le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a été prorogé. Mais cela n'a pas été suffisant. Des décisions claires et une action audacieuse et opportune : voilà ce que les peuples du monde attendent de la part des Nations Unies et des États Membres qui forment cette organisation.

À cet effet, j'aimerais indiquer combien le Gouvernement géorgien a trouvé utile et opportune la récente visite en Géorgie de la Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadrice Madeleine Albright. Cette visite démontre également l'attention qu'accorde le Président Clinton aux événements en Géorgie.

Sans vouloir m'appesantir sur la question des «foyers de tension», les vicissitudes que connaît mon propre pays ne me permettent toutefois pas de passer ce problème totalement sous silence. Nous serions très fâchés de devoir conclure qu'une autre expérience est en train d'être menée en Géorgie, dont les résultats pourraient affecter directement la sécurité et la souveraineté d'autres nations.

Il est difficile de décrire la déception — voire l'apathie — de la nation géorgienne, qui se demande si la communauté internationale sera en mesure de promouvoir un règlement pacifique du conflit abkhaze. Ces sentiments ont provoqué dans le pays une situation politique dangereusement explosive. L'incapacité de résoudre le conflit — et cela fait maintenant plus d'un an qu'on essaie — et de permettre à 300 000 personnes déplacées ayant échappé à l'extermination de rentrer chez elles et de reprendre leur vie soulève une vague d'indignation au Parlement et parmi la population.

Au coeur du conflit abkhaze se trouve une tentative des forces séparatistes agressives, appuyées de l'extérieur, d'arracher une partie du territoire d'un État souverain et de créer, dans cette partie de la Géorgie, une dictature provinciale reposant sur la discrimination, l'intolérance et la haine ethniques.

Nous avons lancé un appel aux Nations Unies dans l'espoir que l'ONU accéderait à notre désir de régler le conflit par des moyens pacifiques, grâce à une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Mais il n'a été répondu que partiellement à nos attentes. En dépit d'une douzaine de résolutions du Conseil de sécurité, les États Membres n'ont trouvé ni les ressources financières, ni les contingents, ni la volonté politique nécessaires pour dépêcher une opération de maintien de la paix en Géorgie.

Convaincu qu'il était possible d'arriver à une solution juste sous les auspices des Nations Unies, le Gouvernement géorgien a, pendant toute cette période, négocié de bonne foi avec les séparatistes, sous l'égide du Représentant spécial du Secrétaire général, avec la Fédération de Russie comme partie propre à faciliter les négociations, et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) comme observateur. C'est ainsi qu'ont pu être signés un certain nombre d'accords qui visent à promouvoir le retour des personnes déplacées dans leurs foyers et le règlement du conflit.

Mais le souvenir amer d'une série de promesses non tenues et d'obligations non remplies du côté des séparatistes confirme à quel point il serait naïf d'attendre une attitude conciliante d'un régime qui se livre au «nettoyage ethnique» et au génocide de la population géorgienne. Comme on aurait pu le prévoir, les séparatistes abkhazes recourent à des prétextes dérisoires pour continuer d'ignorer leurs engagements aux termes des accords conclus.

Trompé dans les espoirs qu'il avait placés en une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Abkhazie, le Gouvernement de la République de Géorgie a lancé un appel analogue aux dirigeants des États membres de la Communauté d'États indépendants (CEI). Une décision a été prise et une force de maintien de la paix de la CEI a été déployée dans la zone du conflit. Bien que cette présence soit bénéfique et qu'elle laisse espérer un règlement, nous pensons que la force pourrait être plus active et aller au-delà du stade du désengagement des belligérants.

Le conflit abkhaze n'est pas un problème pour la seule Géorgie. Et je vous prie de croire que je ne dis pas cela pour laisser à d'autres le soin de régler nos problèmes. Mais le conflit a de dangereuses implications directes pour le monde entier. Tout porte à penser aussi que le monde devrait avoir à coeur de trouver une solution à ce problème.

Nous pensons avant tout que la communauté internationale ne peut tout simplement se contenter d'observer quand on porte atteinte de manière flagrante à la souveraineté et à l'intégrité territoriale d'un État Membre et que la paix et la stabilité sont menacées. Permettre au séparatisme d'arriver à ses fins dans un pays serait créer un précédent susceptible de déclencher une réaction en chaîne de par le monde. Combien d'entre nous dans cette salle peuvent-ils dire avec certitude que leur pays et leur peuple sont à l'abri de ce danger?

Enfin, le Caucase est l'une de ces régions du monde dont l'importance géopolitique joue sur la stabilité de vastes régions de la planète. Le Caucase est l'un des grands carrefours du monde où Nord, Sud, Est et Ouest se rencontrent et où les continents, les cultures, les intérêts et les stratégies s'entrecroisent. Si la paix et la stabilité ne peuvent être maintenues dans le Caucase, elles ne sauraient l'être nulle part.

À cet égard, il est tragique de constater qu'après tant d'années, nos voisins immédiats — l'Arménie et l'Azerbaïdjan — n'ont toujours pas réussi à régler leurs différends. Ce conflit déchire lui aussi la trame caucasienne tout en augmentant considérablement l'instabilité de la région et en plongeant des centaines de milliers de gens dans la détresse.

Mon gouvernement est fermement convaincu que le conflit abkhaze peut et doit être résolu par des moyens pacifiques. Il faut qu'à cette fin toutes les parties fassent preuve de clairvoyance et de volonté politiques et redoublent d'efforts.

Le Gouvernement géorgien a soigneusement élaboré une structure moderne, pratique et juste pour sa population si diverse sur les plans ethnique et culturel, diversité qui, au fil des siècles, a été source d'amitié, de stabilité et de fierté, et non pas de tensions et de haine. Plus encore, le Gouvernement doit créer pour les citoyens une base économique solide qui empêche les difficultés économiques de prendre un caractère ethnique et politique.

La Géorgie n'acceptera jamais de perdre la moindre partie de son territoire, non seulement parce que ce n'est pas un pays étendu, mais aussi parce que chaque pouce de ce territoire lui appartient de manière incontestable. Les dirigeants des séparatistes abkhazes doivent le comprendre. Eux aussi doivent faire preuve de courage et de volonté politiques pour négocier de bonne foi, avec souplesse et clairvoyance, afin d'arriver à un règlement juste et durable qui permette aux futures générations de Géorgiens et d'Abkhazes d'oublier ces sombres heures qu'auront connues leurs pères et de retrouver l'amitié et la paix que leurs aïeux leur avaient léguées.

La Fédération de Russie participe activement au processus visant à trouver une solution pacifique au conflit abkhaze. Elle assume une grande responsabilité dans le processus de paix. Nous sommes fermement convaincus qu'en dépit des sentiments de certains groupes politiques, la Fédération de Russie, en tant que grande puissance, souhaite véritablement — comme le Président Eltsine, en tant que chef de cette nation — voir une Géorgie forte, stable, souveraine, unie et amicale à sa frontière méridionale. Toute autre réaction serait illogique. Nous nous félicitons que, dans son allocution à l'Assemblée il y a quelques jours, le Président Eltsine ait jugé bon de rappeler à ce sujet que les relations de la Russie avec les autres États membres de la Communauté d'États indépendants reposaient sur la bonne volonté et l'avantage mutuels. Autrement dit, il est temps de penser aux perspectives d'avenir et non plus aux erreurs du passé.

Il n'y a que peu de temps que la Géorgie est devenue membre à part entière de la famille des nations. Depuis lors, les événements d'une grande intensité et pour nous chargés d'émotion n'ont pas manqué. Nous estimons de notre devoir de parler de l'expérience vécue et de faire part de nos réflexions dans un certain nombre de domaines, car nous pensons pouvoir ainsi contribuer utilement à l'efficacité de nos efforts collectifs dans l'avenir.

Nous vivons une époque troublée où nous sommes témoins des changements rapides et imprévisibles qui se produisent dans le monde. Il importe donc que nous nous livrions à une réflexion politique pour adapter les institutions internationales existantes aux réalités politiques de l'heure. Il semble que même une organisation aussi représentative que les Nations Unies doive modifier quelque peu

ses structures pour être en mesure d'anticiper les événements et de jouer son rôle de parlement de l'humanité dans une situation nouvelle.

Les réformes — rendues nécessaires par les problèmes contemporains — auxquelles l'Organisation s'apprête à procéder, les efforts du Secrétaire général pour les appliquer, et l'assentiment de la majorité des États Membres sont la preuve que l'heure d'une ère nouvelle dans les relations internationales a sonné.

Le nombre d'États Membres a plus que triplé depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Nous souscrivons pleinement à la proposition visant à faire refléter ces changements dans la composition du Conseil de sécurité, en faisant passer le nombre de ses membres à 21, et nous estimons que les candidatures de l'Allemagne et du Japon sont appropriées et qu'ils devraient être admis en tant que nouveaux membres du Conseil de sécurité élargi. Outre le fait que cela refléterait le poids politique et économique de ces nations, cela nous permettrait également de mettre enfin un terme à l'héritage de la seconde guerre mondiale et de la guerre froide.

Dans l'examen de la possibilité d'augmenter le nombre des membres permanents et non permanents du Conseil, l'un des principaux critères, à notre avis, devrait être la participation et le rôle des États Membres en matière de maintien de la paix et de la stabilité universelles. Bien que nous considérions cet élément comme crucial, d'autres aspects, tels que la représentation géographique équitable, ne doivent pas non plus être négligés.

La tâche consistant à créer un système global moderne visant à assurer la paix et la sécurité dans le monde exige une augmentation de l'efficacité de la Cour internationale de Justice, organe judiciaire principal des Nations Unies. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général de constater que la Cour, qui est l'instrument le plus important de règlement des différends, n'est pas pleinement utilisée à cette fin. Une utilisation plus efficace de la Cour internationale renforcerait, sans aucun doute, la capacité des Nations Unies de promouvoir et de renforcer la paix. À cet égard, nous appuyons sans réserve l'initiative du Secrétaire général tendant à reconnaître la juridiction universelle de la Cour internationale, conformément à l'Article 36 de son statut, et en se fondant sur les recommandations proposées dans l'«Agenda pour la paix».

Les efforts visant à créer un système global de sécurité internationale ne peuvent être efficaces aujourd'hui que s'ils sont appliqués à la fois aux niveaux régional et mondial. À

notre avis, les liens qui unissent les systèmes de sécurité mondial et régional sont inadaptés aux besoins du moment et sont maintenus d'une manière désorganisée. À cet égard, nous estimons que le moment est venu d'envisager de parvenir à un niveau accru d'interaction entre les systèmes de sécurité mondiaux et régionaux par la conclusion d'une série de traités spéciaux «portant sur la forme», qui permettraient une coordination étroite et une utilisation plus efficace de leurs mécanismes respectifs.

Sans préjudice des règles, règlements et dispositions de la Charte ou des statuts des systèmes régionaux, ces traités permettraient, entre autres, aux organisations régionales d'exercer des fonctions de consultation et de contrôle au nom, et avec l'autorisation, de l'Organisation des Nations Unies.

Nous discutons souvent, au sein de diverses instances internationales, des problèmes spécifiques du monde de l'après- guerre. Le séparatisme, notamment, sous sa forme agressive et extrémiste, est l'un des plus dangereux de ces problèmes, et il se propage comme un cancer sur toute la planète. Nous pensons qu'il est impérieux de créer une base juridique permettant d'endiguer le séparatisme agressif, comme cela aurait dû être fait depuis longtemps, pour que des situations comme celle que connaît la Géorgie ne se reproduisent pas dans d'autres régions du monde ou, si elles survenaient, qu'elles restent alors circonscrites et soient désamorcées à temps.

Nous proposons que des dispositions claires soient introduites dans les documents juridiques internationaux, mettant hors la loi le séparatisme agressif et extrémiste dès ses premières manifestations. Il devient de plus en plus évident que se borner à répéter et réaffirmer le principe de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières n'est pas suffisant, d'autant plus que ce principe est de plus en plus bafoué dans bien des cas.

Ces dispositions juridiques pourraient également envisager un embargo strict sur les livraisons d'armements, des mesures économiques radicales à l'encontre des mouvements séparatistes engagés dans la lutte armée et la violence, ainsi qu'un mécanisme permettant, dans des cas exceptionnels, de recourir à la mesure la plus décisive : la force armée.

Les forces armées nécessaires pour ces opérations pourraient être créées de deux façons : en recourant soit à des forces de réserve des Nations Unies, option qui entraînerait des dépenses financières considérables, soit à des unités spécialisées bien entraînées au sein des forces armées de chaque État Membre et qui, en cas de besoin, pourraient être placées sous le commandement direct du Comité d'étatmajor des Nations Unies, lequel devrait lui-même devenir plus actif et plus énergique.

Si la seconde option semble plus réaliste à présent, je voudrais toutefois insister sur les vertus des mesures préventives rapides dans de tels conflits. Bon nombre d'entre eux auraient peut-être pu être circonscrits et désamorcés à un stade précoce si les Nations Unies avaient disposé d'un effectif même relativement réduit, mais mobile et capable de réagir et de se déployer rapidement. Ces forces, de caractère international, pourraient être composées de volontaires, pour souligner par là leur nature impartiale et non entachée de préjugés. Elles pourraient être déployées rapidement dans la zone de conflit, et, agissant dans le cadre d'un mandat limité, assurer le désengagement des parties au conflit, afin de créer les conditions propices au déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies.

À cet égard, il nous semble également indispensable de créer au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies un département spécial qui aurait pour seule mission le règlement des situations de conflit. Dix personnalités politiques chevronnées et respectées pourraient former le noyau de ce département. Pour pouvoir s'acquitter de leurs fonctions, elles auraient des droits et des obligations particuliers.

Au sein de ce département, une unité spéciale pourrait être créée pour coordonner les actions de la force de déploiement rapide. Elle assurerait la collecte d'informations, s'occuperait du renseignement, et, d'une manière générale, fonctionnerait en tant qu'état-major d'opérations. L'unité pourrait également fournir des informations d'alerte rapide précieuses sur les situations de conflits potentiels caractérisées par des tendances séparatistes.

Anticipant sur la question naturelle du financement, je voudrais dire que, oui, cela entraînera sans aucun doute un financement, des moyens matériels et des ressources humaines supplémentaires. Mais c'est un cas évident où la fin justifie les moyens. Dans le passé, la communauté internationale a payé un prix bien plus élevé à cause des trop nombreux retards mis à intervenir, et c'est un luxe qu'elle ne peut plus se permettre.

Il y a quelques jours, de cette même tribune, on a proposé avec force d'incorporer à la législation de tous les États Membres les principes de la Déclaration des droits des minorités nationales, afin de protéger et de sauvegarder les droits de ces minorités. Nous appuyons fermement le principe d'accorder aux minorités nationales de larges droits

politiques, économiques et culturels, ainsi que de garantir les droits civils et les droits de l'homme pour tous. Mais nous voudrions aller plus loin et proposer de codifier tous les aspects de cette question.

Tout droit supposant une responsabilité, nous estimons en effet qu'il est impératif que les instruments juridiques internationaux et les législations nationales des États Membres, tout en précisant les droits des minorités nationales, contiennent aussi des dispositions sur les responsabilités de ces minorités à l'égard du pays dont elles font partie.

Compte tenu du rôle individuel croissant des dirigeants et personnalités diverses dans les relations internationales d'aujourd'hui, il semble également opportun d'envisager la question de la responsabilité individuelle dans les violations des droits de l'homme et des libertés des personnes ou groupes de personnes. Nous appuyons donc sans réserves la proposition tendant à élaborer une déclaration sur les droits et responsabilités des individus, groupes et organes politiques pour garantir les libertés et les droits de l'homme communément acceptés. C'est précisément dans ce contexte que la Géorgie avait appuyé la création du poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme.

J'ai essayé de présenter quelques idées de mon gouvernement en ce qui concerne les changements qui devraient, selon lui, être apportés à la structure et aux travaux de l'Organisation, compte tenu des nombreux changements importants survenus dans le paysage international aujourd'hui. Ce ne sont là que quelques éléments, mais une vision plus complète et équilibrée des changements nécessaires peut être trouvée dans l'«Agenda pour la paix» du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, ainsi que dans d'autres documents. La mise en oeuvre des changements nécessaires éliminerait dans une grande mesure de nombreux problèmes que nous discutons aujourd'hui dans cette salle et cela représenterait également, comme l'a si bien dit M. Édouard Chevardnadze, une «transfusion de sang» bienvenue pour le système international tout entier.

L'Organisation des Nations Unies est sur le point d'entrer dans une période importante de son existence. L'année prochaine, l'ONU célébrera le cinquantième anniversaire de sa création. Nous avons atteint l'âge mûr, ce qui nous permet non seulement de faire le bilan des nombreuses réalisations de l'Organisation mais également de nous tourner vers l'avenir pour voir ce qu'il nous reste à faire.

Un demi-siècle d'existence et d'expérience confère une responsabilité accrue à l'Organisation, ainsi qu'aux États Membres individuels. Il impose des objectifs plus nobles mais ouvre en même temps des horizons plus vastes. Certains de ces objectifs pourront être réalisés de notre vivant tandis que d'autres seront laissés aux générations à venir. Il nous incombe de laisser un héritage qui servira de tremplin à l'humanité pour passer au XXIe siècle et se poser doucement sur un terrain solide.

La Géorgie est un petit pays mais un pays démocratique, qui a pour politique étrangère l'établissement de relations pacifiques et amicales avec tous les pays du monde. La Géorgie ne restera pas passive devant les événements internationaux; elle assumera sa part des responsabilités de la communauté internationale et apportera sa contribution à la réalisation de nos objectifs communs.

La séance est levée à 13 h 40.